

RENTRÉE 2018

DOSSIER DE PRESSE



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Édito



Une rentrée est toujours un moment particulier pour l'ensemble de la communauté éducative. C'est notamment le cas pour moi, qui ai l'honneur et le plaisir de faire ma première rentrée en tant que rectrice de cette belle académie de Grenoble.

Les premiers mois passés à ce poste m'ont permis de rencontrer des équipes motivées, dynamiques et porteuses de projets innovants. Cet enthousiasme guide notre action lors de cette nouvelle année scolaire, pour permettre la réussite de chaque élève, apprenti et étudiant, de la maternelle au supérieur.

Une priorité absolue est donnée à la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui). Dédoublage des classes de CP en enseignement prioritaire – et de CE1 en REP+, mise en œuvre d'un ambitieux « plan mathématiques », renforcement du dispositif « Devoirs faits » en collège sont autant d'exemples de l'engagement de l'académie en ce sens. L'enseignement des langues est renforcé, notamment par l'ouverture de sections « LV2 » en 6^{ème} et de classes en immersion bilingue.

Cette année scolaire sera aussi caractérisée pour les lycées par la mise en œuvre en classe de seconde des premières évolutions qui conduiront au nouveau baccalauréat en 2021. Quant à la transformation de la voie professionnelle destinée à renforcer son attractivité, elle permettra de valoriser toutes les excellences.

L'accompagnement de chacun sur le chemin de la réussite se traduit également par une attention accrue aux élèves en situation de handicap, en adaptant et en diversifiant les solutions apportées.

Sur ces sujets comme sur tous les autres, je sais pouvoir compter sur le professionnalisme et l'engagement de l'ensemble des personnels de l'académie, en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires de l'Ecole.

A toutes et tous je souhaite une excellente année scolaire placée sous le signe de la confiance et une très bonne rentrée...

en musique !

Fabienne Blaise .

Fabienne Blaise

Rectrice de l'académie de Grenoble

Chancelière des universités

SOMMAIRE

Glossaire	p. 4
Les premiers chantiers structurels de l'Education nationale pour construire « l'Ecole de la confiance, de la République, de l'excellence et de la bienveillance »	p. 5
<ul style="list-style-type: none">Des évaluations nationales des élèves de CP, CE1, 6^e et 2nde au service de la réussite des élèves	
I. Les chiffres clés de l'académie de Grenoble	p. 6
<ul style="list-style-type: none">Les créations de postes et les ressources mobilisables pour la rentrée 2018Dans le premier degréDans le second degré	p. 8 p. 9 p. 12
II. La rentrée 2018	p. 14
Dans le premier degré : priorité aux savoirs fondamentaux	p. 14
<ul style="list-style-type: none">Assises de la maternelle100% de réussite à l'école primaire : dédoublement des classes de CP et CE1 en réseau d'éducation prioritaireLe plan mathématiques, un enseignement renforcé des mathématiquesAssouplissement des rythmes scolaires et « Plan Mercredi »	p. 15 p. 17 p. 21 p. 23
Dans le second degré	p. 24
<ul style="list-style-type: none">Dispositif « Devoirs faits »Interdiction du portable au collègeNouvelle carte des langues ambitieuseRéforme du lycée général et technologique<ul style="list-style-type: none">Les premières évolutions de la nouvelle classe de 2nde à la rentrée 2018Vers le nouveau baccalauréat 2021Transformation de la voie professionnelle, pour en faire une voie de réussite et d'excellence	p. 24 p. 26 p. 27 p. 32 p. 32 p. 33 p. 34
Zoom sur	
<ul style="list-style-type: none">Une école inclusive pour la réussite des élèves les plus fragilesLe service sanitaireUne politique volontariste en faveur d'une école rurale de qualitéOuvrir l'école sur l'Europe et le mondeFaire respecter le principe de laïcitéLe numérique au service de l'Ecole de la confianceLe plan choraleParcoursup et CAAES	p. 40 p. 44 p. 46 p. 48 p. 51 p. 53 p. 55 p. 56

GLOSSAIRE

- AESH** : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap
- AED** : Assistant d'Education
- AMR** : Association des Maires Ruraux
- AP** : Accompagnement Personnalisé
- AVS** : Auxiliaire de Vie Scolaire
- CAAES** : Commission Académique d'Accès à l'Enseignement Supérieur
- CMPP** : Centre Médico-Psycho-Pédagogique
- CMQ** : Campus des Métiers et des Qualifications.
- CPGE** : Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles
- EMILE** : L'immersion bilingue ou classes EMILE (Enseignement d'une Matière Intégré à une Langue Étrangère)
- ENT** : Environnement Numérique de Travail
- EREA** : Établissement Régional d'Enseignement Adapté
- ESPE** : École Supérieure du Professorat et de l'Éducation
- ITEP** : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
- IREM** : Instituts de recherche sur l'Enseignement des Mathématiques
- LG** : Lycée Général
- LGT** : Lycée Général et Technologique
- LP** : Lycée Professionnel
- LPO** : Lycée Polyvalent
- LT** : Lycée Technique
- PEC** : Parcours Emplois Compétence
- PPS** : Projet personnalisé de Scolarisation
- PR** : Privé
- PU** : Public
- REP** : Réseau d'éducation prioritaire
- REP+** : Réseau d'éducation prioritaire renforcé
- ULIS** : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
- SESSAD** : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

Les premiers chantiers structurels de l'Education nationale

pour construire « l'École de la confiance, de la République, de l'excellence et de la bienveillance »

Le ministre de l'Education nationale Jean Michel Blanquer a lancé depuis mai 2017 les premiers chantiers structurels :

- Renforcement de l'accompagnement des plus jeunes avec l'obligation scolaire à 3 ans,
- Dédoublage des classes de CP et de CE1 de l'éducation prioritaire,
- Refonte des temps scolaires et périscolaires avec le « plan mercredi »,
- Déploiement de la mesure « devoirs faits » pour consolider la réussite des élèves et faciliter la vie des familles,
- Réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique,
- Transformation de la voie professionnelle.

Des évaluations nationales des élèves de CP, CE1, 6^e et 2^{de} au service de la réussite des élèves.

Une véritable culture de l'évaluation, transparente et publique, se déploie au service de la réussite des élèves et de la qualité de la vie scolaire.

La mise en place d'évaluations des acquis des élèves **en début de CP, mi-CP, début de CE1, début 6^{ème} et début de 2^{de} générale, technologique et professionnelle sera effective à la rentrée 2018.**

Ces évaluations sont des outils **au service de l'élève** (enseignement personnalisé), de l'enseignant, des parents, des établissements. Elles sont de grande qualité scientifique (méthode rigoureuse, test auprès de 6 000 élèves). Ces évaluations ne mesurent pas toutes les compétences mais celles qui correspondent **aux savoirs fondamentaux (français et math)**. L'objectif est de fournir **des outils pédagogiques supplémentaires aux enseignants**. De plus, ces évaluations sont accompagnées d'aide aux enseignants pour utiliser ces outils **et un kit de communication va être distribué aux parents pour leur faire comprendre ce qu'est cet outil et quel est son objectif.**

I. Les chiffres clés de la rentrée 2018

Académie de Grenoble



5 départements :

- Ardèche (07)
- Drôme (26)
- Isère (38)
- Savoie (73)
- Haute-Savoie (74)

3 311 110 habitants soit 5,2 % de la population française métropolitaine et 42 % de la population de la région Auvergne-Rhône-Alpes.



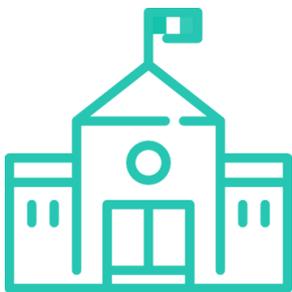
739 819 élèves, apprentis et étudiants (public et privé sous contrat) dont :

- **342 374** écoliers
- **284 945** collégiens et lycéens
- **19 700** apprentis
- **92 800** étudiants (BTS, CPGE, universités, écoles....)

5 8 247 agents (public et privé sous contrat) dont :

- **18 875** enseignants du 1^{er} degré
- **25 646** enseignants du 2nd degré
- **3 050** enseignants-chercheurs dans le supérieur
- **10 676** personnels administratifs techniques santé sociaux (ATSS), éducation, orientation et personnels d'encadrement





3 301 établissements des 1er et 2nd degrés dont :

Public :

- **2 374** écoles maternelles et primaires
- **246** collèges
- **79** lycées dont 11LG+LCL, 21LGT 47 LPO
- **29** lycées professionnels
- **4** EREA
- **2** établissements expérimentaux

Privé :

- **371** écoles maternelles et primaires
- **79** collèges
- **39** lycées dont 15 LG, 16 LGT, 4 LT et 4 LPO
- **33** lycées professionnels

29 centres de formation d'apprentis (CFA)
205 antennes de centres de formation d'apprentis (UFA)

Et aussi ...



2 universités

(Université Grenoble Alpes et Université de Savoie Mont Blanc)



1 Ecole Supérieure du professorat et de l'Éducation (ESPE)

avec 4 antennes départementales



1 Grand Etablissement

(Institut Polytechnique de Grenoble)



Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE)

■ Des créations de postes à la rentrée 2018

- **88** postes (équivalents temps plein) d'enseignants dans les écoles,
- **69** postes (équivalents temps plein) dans les collèges et lycées,
- **3** postes de personnel de direction,
- **753** équivalents temps plein AESH (Accompagnement des Elèves en situation de Handicap).

Autres ressources mobilisables :

- **440** possibilités d'accueil des jeunes souhaitant effectuer une mission d'intérêt général dans l'éducation nationale dans le cadre du service civique,
- **200** membres de la réserve citoyenne mobilisables.

A la rentrée 2018, les écoles publiques et privées de l'académie de Grenoble devraient accueillir 342 374 élèves, soit 984 élèves de moins qu'à la rentrée 2017 (-0.3 %).

Cette très légère baisse résulterait :

- d'une baisse de 1 076 élèves en préélémentaire, soit -0,8%,
- d'une très légère hausse de 41 élèves en élémentaire, soit +0,02%,
- d'une légère hausse de 51 élèves dans l'enseignement spécialisé, soit +2%.

Pour l'ensemble du 1^{er} degré, le département de la **Haute-Savoie** devrait **continuer de voir ses effectifs augmenter** de façon significative (+ 607 élèves de plus qu'à la rentrée 2017, soit + 0,71 %). Le département de la **Drôme** présentera des effectifs quasi stables (- 34 élèves par rapport à la rentrée 2017 soit -0,06%). Les trois autres départements de l'académie devraient enregistrer une baisse de leurs effectifs à hauteur respectivement de - 0,58% (- 969 élèves) pour l'**Isère**, - 0, 58% (- 238) pour la **Savoie** et -1, 15% (- 350) pour l'**Ardèche**.

	Constat 2017	Prévisions 2018	Ecart
Préélémentaire	126 670	125 594	- 1 076
Elémentaire	214 143	214 184	41
Spécialisé (CLIS et cl. adaptation)	2 545	2 596	51
Total 1 ^{er} degré	343 358	342 374	- 984

Les effectifs du premier degré par département (public et privé sous contrat)

Dans les classes de maternelle, **la scolarisation du nombre d'enfants de 2 ans accueillis** à la rentrée 2018 devrait enregistrer une baisse de 1% par rapport à la rentrée précédente.

En élémentaire, la relative stabilité de l'ensemble des effectifs résulterait de variations diverses selon les niveaux : une très légère augmentation des effectifs des classes de CE2 (+0.01%) et CM2 (+0.95%), et la diminution du nombre d'élèves scolarisés dans les niveaux CE1 (-2.70%) et CM1 (-0,61%).

	ARDECHE			DROME			ISERE		
	Constats		Prévisions	Constats		Prévisions	Constats		Prévisions
	2016-17	2017-18	2018-19	2016-17	2017-18	2018-19	2016-17	2017-18	2018-19
2 ans	944	786	725	670	609	604	986	959	966
3 ans	3 291	3337	3333	6 133	6 108	5906	15 796	15 633	15 079
4 ans	3 599	3 418	3498	6 283	6 290	6234	16 395	16 140	16 107
5 ans et plus	3 652	3 721	3412	6 390	6 452	6500	16 328	16 490	16 179
TOTAL PREELEMENTAIRE	11 486	11 262	11 045	19 476	19 459	19 336	49 505	49 222	48 443
CP	3 742	3 732	3805	6 502	6 447	6451	16 926	16 339	16 595
CE1	3 728	3 748	3738	6 540	6 519	6464	16 740	16 854	16 233
CE2	3 885	3 725	3755	6 591	6 581	6560	16 918	16 737	16 858
CM1	3 955	3 885	3726	6 515	6 678	6668	16 665	16 814	16 733
CM2	3 935	3 964	3994	6 601	6 557	6722	16 587	16 698	16 817
TOTAL ELEMENTAIRE	19 245	19 054	18 918	32 749	32 782	32 865	83 836	83 442	83 236
CLASSES SPECIFIQUES	179	217	220	395	379	385	980	1 010	1 026
TOTAL	30 910	30 533	30 183	52 620	52 620	52 586	134 321	133 674	132 705
Prévisions - constat			-350			-34			-969

	SAVOIE			HAUTE-SAVOIE			ACADEMIE		
	Constats		Prévisions	Constats		Prévisions	Constats		Prévisions
	2016-17	2017-18	2018-19	2016-17	2017-18	2018-19	2016-17	2017-18	2018-19
2 ans	261	224	259	260	261	257	3 121	2 839	2 811
3 ans	4 745	4 801	4676	10 290	10 377	10 444	40 255	40 256	39 438
4 ans	4 814	4 854	4861	10 648	10 537	10 577	41 739	41 239	41 277
5 ans et plus	5 110	4 898	4888	10 558	10 775	10 661	42 038	42 336	41 640
TOTAL PREELEMENTAIRE	14 930	14 777	14 747	31 756	31 950	32 023	127 153	126 670	125 594
CP	5 286	5 105	4982	10 912	10 621	10 819	43 368	42 244	42 652
CE1	5 135	5 312	5110	10 553	10 895	10 612	42 696	43 328	42 157
CE2	5 152	5 140	5316	10 559	10 565	10 920	43 105	42 748	43 409
CM1	5 218	5 162	5153	10 256	10 537	10 534	42 609	43 076	42 814
CM2	5 093	5 197	5140	10 422	10 331	10 579	42 638	42 747	43 152
TOTAL ELEMENTAIRE	25 884	25 916	25 701	52 702	52 949	53 464	214 416	214 143	214 184
CLASSES SPECIFIQUES	380	424	431	534	515	534	2 468	2 545	2 596
TOTAL	41 194	41 117	40 879	84 992	85 414	86 021	344 037	343 358	342 374
Prévisions - constat			-238			607			-984

Les effectifs du second degré par département (public et privé sous contrat)

Les effectifs d'élèves accueillis dans les établissements du second degré (y compris classes post-baccalauréat) à la rentrée 2018 devraient observer une hausse de plus de 2 500 élèves, soit + 1 % pour l'ensemble de l'académie de Grenoble.

A la rentrée 2018, **quatre départements devraient être concernés par cette hausse relative**, d'environ 1%, **de leurs effectifs**. Il s'agit de : **la Drôme, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie**. Quant au département de l'Ardèche, il devrait enregistrer une stagnation du nombre d'élèves accueillis dans ses établissements.

		Collèges	SEGPA	Lycées	Enseignement professionnel	EREA	Post-bac	Total 2nd degré
Ardèche	constat 2017-18	15 812	338	7 452	3893		778	28 273
	prévisions 2018-19	15 823	345	7498	3 855		780	28 301
	Ecart prévisions – constats	11	7	46	-38	0	2	28
Drôme	constat 2017-18	24 914	587	12 624	4 883	136	1 705	44 849
	prévisions 2018-19	25225	593	12 732	4 972	136	1 781	45 439
	Ecart prévisions – constats	311	6	108	89	0	76	590
Isère	constat 2017-18	63 154	1 363	33 753	11 310	105	5 263	114 948
	prévisions 2018-19	63 549	1374	34 037	11 577	105	5 231	115 873
	Ecart prévisions – constats	395	11	284	267	0	-32	925
Savoie	constat 2017-18	20 162	436	9 858	4 678	225	1 203	36 562
	prévisions 2018-19	20 498	424	9 673	4 696	225	1 249	36 765
	Ecart prévisions – constats	336	-12	-185	18	0	46	203
Haute-Savoie	constat 2017-18	40 120	771	19 640	6356		2 539	69 426
	prévisions 2018-19	40532	788	19 769	6519		2 590	70 198
	Ecart prévisions – constats	412	17	129	163	0	51	772
ACADEMIE	constat 2017-18	164 162	3 495	83 327	31 120	466	11 488	294 058
	prévisions 2018-19	165 627	3 524	83 709	31 619	466	11 631	296 576
	Ecart prévisions - constats	1 465	29	382	499	0	143	2 518

○ Les collèges

A la rentrée 2018, les effectifs des collèges publics et privés sous contrat de l'académie de Grenoble devraient enregistrer une augmentation de près de 0,9% par rapport à la rentrée 2017.

	Constat 2017	Prévisions 2018	Ecart
Collèges	164 162	165 627	1 465
SEGPA	3 495	3 524	29
Total collèges + SEGPA	167 657	169 151	1 494

○ Les lycées

A la rentrée 2018, un accroissement de 0,8% de l'ensemble des effectifs est prévu dans les **lycées publics et privés** sous contrat de l'académie de Grenoble et se répartirait de la façon suivante :

- les effectifs des classes de **Seconde à Terminale** enregistreraient une **légère hausse + 0,4 %** (-0,9% en classe de 2^e, +0,1% en classe de 1^{ère} et +2,2% en classe de terminale),
- les effectifs de **l'enseignement professionnel** devraient augmenter **de + 1,6%**.

Les **classes post-baccalauréat** devraient accueillir **1,2 % d'élèves de plus** qu'à la rentrée 2017.

		Constat 2017	Prévisions 2018	Ecart
Lycées	2nde à Terminale GT	83 327	83 709	382
	enseignement professionnel *	31 120	31 619	499
	BTS, CPGE....	11 488	11 631	143
	Total	125 935	126 959	1 024
EREA		466	466	0

* lycée professionnel et section d'enseignement professionnel de LPO

II. La rentrée 2018

Dans le premier degré : priorité aux savoirs fondamentaux

Le ministre de l'Éducation nationale, a souhaité donner comme priorité absolue à son action la maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école primaire : lire, écrire, compter et respecter autrui. Cette politique est menée en se fondant sur les résultats d'expérimentations et à la lumière de la recherche la plus récente ainsi que de la comparaison internationale.

Dès la rentrée 2017, cette politique volontarisme s'est traduite par le dédoublement des classes de CP en réseau d'éducation prioritaire renforcé afin d'attaquer à la racine la difficulté scolaire. Elle se poursuit pour les rentrées 2018 et 2019 en faveur de toutes les classes de CP et de CE1 en REP et REP+.

Cette politique éducative ambitieuse va bénéficier à tous les élèves. Pour aider les professeurs à répondre aux difficultés rencontrées par les élèves, le ministère de l'Éducation nationale met à leur disposition cinq documents de référence :

- "Un état de la recherche pour enseigner la lecture et l'écriture au CP" montrant que l'enseignement systématique des correspondances graphème-phonème est la méthode la plus efficace pour que les élèves puissent acquérir une lecture fluide au CP, condition *sine qua non* de la bonne compréhension d'un texte.
- **Quatre recommandations pédagogiques** offrent des références communes :
 - Lecture : construire le parcours d'un lecteur autonome
 - Enseignement de la grammaire et du vocabulaire : un enjeu majeur pour la maîtrise de la langue française
 - Enseignement du calcul : un enjeu majeur pour la maîtrise des principaux éléments de mathématiques à l'école primaire
 - La résolution de problèmes à l'école élémentaire

Ces cinq textes visent à consolider un enseignement rigoureux, explicite et progressif en français et en mathématiques durant la scolarité obligatoire. C'est la condition du progrès des élèves, notamment des plus fragiles.

Des dispositifs innovants pour construire l'Ecole de la confiance, de la République, de l'excellence et de la bienveillance

Depuis la rentrée 2017, le gouvernement a fait le choix de donner la priorité au premier degré. En effet, ce sont dans les premières années de la scolarité d'un enfant que sont posées les bases de la réussite scolaire, et que des difficultés peuvent apparaître. Face à ce constat, le gouvernement a choisi de déployer et de consolider des dispositifs innovants pour accompagner la réussite de tous les élèves et notamment des plus fragiles. Cet accompagnement renforcé (scolarisation des élèves à partir de 3 ans, dédoublement des classes de CP en REP+, REP et CE1 en REP+ à la rentrée 2018, stage de réussite, ...) et une individualisation des apprentissages doivent ainsi permettre **l'acquisition des fondamentaux** afin que tous les élèves sachent « lire, écrire, compter et respecter autrui » à l'entrée en 6e et ainsi donner à chacun la possibilité de réussir grâce à l'Ecole de la République.

Assises de la maternelle : scolarisation obligatoire des enfants dès l'âge de 3 ans, à partir de la rentrée 2019

Le ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer a ouvert, en mars 2018, les « Assises de l'école maternelle », deux jours de conférences, tables rondes et interventions d'experts, autour de témoignages centrés sur les bonnes pratiques et les pistes d'amélioration. A cette occasion, le Président de la République, a annoncé l'abaissement de **l'âge de la scolarité obligatoire à 3 ans** (contre 6 actuellement), à partir de la rentrée 2019.



Une « reconnaissance » du rôle de l'école maternelle

La scolarisation obligatoire à 3 ans traduit la volonté de faire de l'école le lieu de l'égalité réelle et une reconnaissance de l'école maternelle. En effet, si en moyenne 97,6 % des élèves de 3 ans sont scolarisés, ce chiffre cache de fortes inégalités entre les territoires, puisque ce taux n'atteint pas 70 % en Guyane ou à Mayotte, par exemple.

Dans l'académie de Grenoble, plus de 97% des élèves de 3 ans sont scolarisés avec un taux quasi identique dans l'ensemble des départements (voir tableau après).

Taux de scolarisation des élèves de 3 ans de l'académie de Grenoble

	2017-2018			2018-2019		
	Démographie	Elèves 3 ans	Taux	Démographie	Elèves 3 ans	Taux
Ardèche						
PU		2 506	73,45%		2 503	73,44%
PR		831	24,36%		830	24,35%
Total	3 412	3 337	97,80%	3 408	3 333	97,80%
Drôme						
PU		5 329	84,87%		5 163	85,04%
PR		779	12,41%		743	12,24%
Total	6 279	6 108	97,28%	6 071	5 906	97,28%
Isère						
PU		14 262	89,35%		13 775	90,22%
PR		1 371	8,59%		1 304	8,54%
Total	15 962	15 633	97,94%	15 268	15 079	98,76%
Savoie						
PU		4 350	88,3% 6		4 237	88,36%
PR		451	9,16%		439	9,16%
Total	4 923	4 801	97,52%	4 795	4 676	97,52%
Haute Savoie						
PU		9 027	85,01%		9 060	84,71%
PR		1 350	12,71%		1 384	12,94%
Total	10 619	10 377	97,72%	10 695	10 444	97,65%
ACADEMIE						
PU		35 474	86,11%		34 738	86,33%
PR		4 782	11,61%		4 700	11,68%
Total	41 195	40 256	97,72%	40 237	39 438	98,01%

Sources : constat 2017-2018 et 2018-2019 prévisions 1^{er} degré

100% de réussite à l'école primaire : dédoublement des classes de CP en REP et CE1 en REP+

Mesure phare de la rentrée 2017, le dispositif « CP à 12 en REP+ », est déployé, à la rentrée 2018, pour les élèves des classes de CP en REP et de CE1 en REP+. Cette mesure a pour objectif de combattre la difficulté scolaire dès les premières années de l'école en soutenant les élèves les plus fragiles.

Est-ce que la science prouve l'efficacité de ce dispositif ?

Pour être réellement efficace, la réduction de la taille de la classe doit être importante pour conduire à un nombre d'élèves bien inférieur à 20. Une étude de terrain réalisée, en mai 2010, par **Pascal Bressoux (enseignant à l'Université Grenoble Alpes)** et Laurent Lima « La place de l'évaluation dans les politiques éducatives : le cas de la taille des classes à l'école primaire en France », montre que les effets du dédoublement sont massifs pour la réduction de la grande difficulté scolaire. Cette étude a été menée en conditions réelles et à grande échelle (100 classes de ZEP dédoublées et 100 classes témoin).

Dans notre académie, les **78 écoles situées en REP** scolariseront **2 883 élèves de CP, répartis dans 237 classes**. Les **14 écoles situées en REP+** scolariseront quant à elles **464 élèves de CE1, répartis dans 37 classes**. A la rentrée 2018, **3 800 élèves de l'éducation prioritaire** bénéficieront du dispositif avec un **taux d'encadrement inédit : un professeur pour 12 élèves** environ afin de garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux - lire, écrire, compter, respecter autrui.

Départements	CP REP - Prévisions R18		CE1 REP+ - Prévisions R18	
	Nombre d'élèves attendus	Nombre de classes prévues	Nombre d'élèves attendus	Nombre de classes prévues
Ardèche	152	11	-	-
Drôme	504	41	53	4
Isère	1506	124	235	18
Savoie	86	7	176	15
Haute-Savoie	635	54	-	-
Académie	2883	237	464	37

Source: DSDEN (13 et 16 juillet 2018)

Depuis plusieurs années, l'académie de Grenoble est fortement mobilisée au service de la réussite des élèves les plus fragiles. Refuser le déterminisme social et garantir l'accès aux apprentissages et à la réussite scolaire pour tous les élèves est une priorité. L'académie s'est organisée pour piloter, former, accompagner, outiller les équipes, diffuser les pratiques innovantes et évaluer les stratégies mises en œuvre.

Parce que c'est au cœur de la classe que se joue la réussite scolaire des élèves, il est essentiel de mettre l'accent sur les transformations pédagogiques à conduire.

A cet effet, le programme de formation « Apprenance » particulièrement destiné à l'éducation prioritaire, traduit cet enjeu essentiel, ambitieux et exigeant. Il matérialise aussi la volonté académique de lier la connaissance issue de la recherche et la connaissance.



Les 78 écoles de REP concernées dans notre académie :

Ardèche :

- Ecole élémentaire Jean Moulin, Annonay
- Ecole élémentaire Mallevall, Annonay
- Ecole élémentaire Font Chevalier, Annonay
- Ecole élémentaire Les Cordeliers, Annonay
- Ecole élémentaire Nord, Bourg-Saint-Andéol

Drôme :

- Ecole élémentaire Pracomtal, Montélimar
- Ecole élémentaire Grandeneuve, Montélimar
- Ecole élémentaire Paul Langevin, Romans-Sur-Isère
- Ecole élémentaire Saint Exupéry, Romans-Sur-Isère
- Ecole élémentaire Les Arnauds, Romans-Sur-Isère
- Ecole élémentaire Saint Just, Romans-Sur-Isère
- Ecole élémentaire Jacquemart, Romans-Sur-Isère
- Ecole élémentaire Fernand et Augusta Martin, Saint-Rambert-d'Albon
- Ecole élémentaire Célestin Freinet, Valence
- Ecole élémentaire Charles Seignobos, Valence
- Ecole élémentaire Albert Bayet, Valence
- Ecole élémentaire Pierre Rigaud, Valence
- Ecole élémentaire Michelet, Valence
- Ecole élémentaire Jules Vallès, Valence
- Ecole élémentaire Brossolette, Valence

Isère :

- Ecole élémentaire Jean Rostand, Bourgoin-Jallieu
- Ecole élémentaire Linne, Bourgoin-Jallieu
- Ecole élémentaire Louise Michel, Bourgoin-Jallieu
- Ecole élémentaire Marcel David, Echirolles
- Ecole élémentaire Auguste Delaune, Echirolles
- Ecole élémentaire Jeanne Labourbe, Fontaine
- Ecole élémentaire Anatole France, Fontaine
- Ecole élémentaire La Mairie, Fontaine
- Ecole élémentaire Robespierre, Fontaine
- Ecole élémentaire Marcel Cachin, Fontaine
- Ecole élémentaire Grand Châtelet, Grenoble
- Ecole élémentaire Léon Jouhaux, Grenoble

- Ecole élémentaire Jules Ferry, Grenoble
- Ecole élémentaire Alphonse Daudet, Grenoble
- Ecole élémentaire Le Verderet, Grenoble
- Ecole élémentaire Beauvert, Grenoble
- Ecole élémentaire Christophe Turc, Grenoble
- Ecole élémentaire Jules Verne, Le Pont-de-Claix
- Ecole élémentaire Jean Moulin, Le Pont-de-Claix
- Ecole élémentaire Villancourt, Le Pont-de-Claix
- Ecole élémentaire Iles de Mars, Le Pont-de-Claix
- Ecole élémentaire Les Cinq Chemins, Chavanoz
- Ecole élémentaire Saint Exupéry, Chavanoz
- Ecole élémentaire Commandant Cousteau, Chavanoz
- Ecole élémentaire Jean Astulfoni, Pont-de-Chéruy
- Ecole élémentaire Bayard, Le Péage-de-Roussillon
- Ecole élémentaire Ollier, Le Péage-de-Roussillon
- Ecole élémentaire Paul Langevin, Roussillon
- Ecole élémentaire Henri Wallon, Roussillon
- Ecole élémentaire Voltaire, Saint-Martin-d'Hères
- Ecole élémentaire Joliot Curie, Saint-Martin-d'Hères
- Ecole élémentaire Paul Langevin, Saint-Martin-d'Hères
- Ecole élémentaire Henri Barbusse, Saint-Martin-d'Hères
- Ecole élémentaire Lafayette, Vienne
- Ecole élémentaire Table Ronde, Vienne
- Ecole élémentaire Nicolas Chorier, Vienne
- Ecole élémentaire Jean Rostand, Vienne
- Ecole élémentaire Jacques Yves Cousteau, Pont-Evêque
- Ecole élémentaire Françoise Dolto, Pont-Evêque
- Ecole élémentaire Galilée, Villefontaine
- Ecole élémentaire Les Armières, Villefontaine
- Ecole élémentaire Buisson Rond, Villefontaine
- Ecole élémentaire Le Ruisseau, Villefontaine

Savoie :

- Ecole élémentaire La Plaine, Albertville
- Ecole élémentaire Martin Sibille, Albertville
- Ecole primaire Val des Roses, Albertville

Haute-Savoie :

- Ecole élémentaire Les Hutins, Annemasse
- Ecole élémentaire La Fontaine, Annemasse
- Ecole primaire Bois Livron, Annemasse
- Ecole élémentaire Laurent Molliex, Cluses
- Ecole primaire Les Ewues 1, Cluses
- Ecole primaire Les Ewues 2, Cluses
- Ecole primaire La Sardagne, Cluses
- Ecole primaire Messy, Cluses
- Ecole primaire du Salève, Gaillard
- Ecole primaire Le Châtelet, Gaillard
- Ecole élémentaire, Marnaz,
- Ecole élémentaire, Scionzier

Les 14 écoles de REP+ concernées dans notre académie :

Drôme :

- Ecole élémentaire Le Rocher, Pierrelatte

Isère:

- Ecole élémentaire Jean Paul Marat, Echirolles
- Ecole élémentaire Marcel Cachin, Echirolles
- Ecole élémentaire La Fontaine, Grenoble
- Ecole élémentaire Le Lac, Grenoble
- Ecole élémentaire Les Buttes, Grenoble
- Ecole élémentaire Les Genêts, Grenoble
- Ecole élémentaire Les Trembles, Grenoble

Savoie :

- Ecole élémentaire Vert Bois, Chambéry
- Ecole élémentaire Madeleine Rebérioux, Chambéry
- Ecole élémentaire Chantemerle, Chambéry
- Ecole élémentaire Pré de l'Ane, Chambéry
- Ecole élémentaire Le Mollard, Chambéry
- Ecole élémentaire d'Application La Pommeraie, Chambéry

Le plan mathématiques : un enseignement renforcé des mathématiques

Alors que le rapport « **21 mesures pour l'enseignement des mathématiques** » du 12 février 2018 associe l'amélioration de l'apprentissage des mathématiques **à la lutte contre les inégalités**, l'académie de Grenoble prend sa part dans cette cause nationale en poursuivant son engagement et ses actions au service d'une meilleure **efficacité de l'enseignement des mathématiques**.

Plusieurs actions en lien avec des mesures **du plan Villani-Torossian seront ainsi engagées dès la rentrée scolaire**, avec pour feuille de route, sur l'ensemble de la scolarité, les recommandations concernant la place du calcul et de la résolution de problèmes, la focale sur le triptyque manipulation-verbalisation-abstraction, la place des automatismes, le rôle du cours et de la preuve la discipline.

Dans le premier degré :

- Le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP+.
- Le déploiement de la seconde année du plan de formation en mathématiques : ciblant, cette année, tous les enseignants de cycle 2, celui-ci s'appuie sur une logique d'action-formation combinant des temps de regroupement et des temps *in situ* au sein de la classe et de l'école.
- La mise en place dans plusieurs circonscriptions de référents « mathématiques » afin de renforcer l'accompagnement des équipes enseignantes (mesures 2 et 14 du rapport). Le travail de ces formateurs permettra un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins locaux, visant à renforcer les connaissances mathématiques des enseignants et favorisant l'instauration de relations de confiance mutuelle avec les équipes concernées. Ces formateurs de circonscription bénéficieront d'un plan académique de formation ambitieux.

Ces mesures participent d'une stratégie académique plus large, mise en place depuis quelques années, basée **sur l'innovation et l'expérimentation et favorisant des partenariats avec la recherche** :

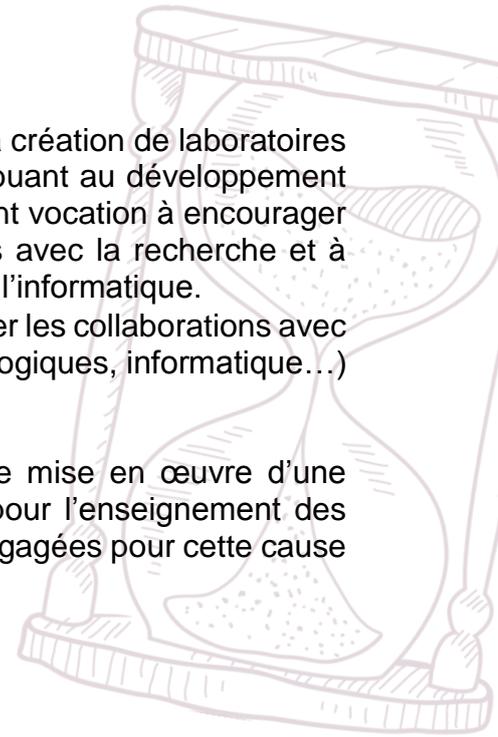
- L'existence, depuis 7 ans (plan « Ambition sciences »), d'un groupe académique inter-degré, enrichi de collaborations avec l'Espé et l'IREM, dont l'objectif est de réfléchir sur les contenus d'enseignement en mathématiques et leur cohérence sur l'ensemble de la scolarité obligatoire, et qui sera force de proposition dans le cadre de la formation des formateurs.
- Une part importante consacrée aux mathématiques, depuis plusieurs années, dans les plans de formation départementaux à destination des professeurs des écoles.
- Un projet expérimental, innovant, le projet EXPIRE (EXpérimenter la Pensée Informatique pour la Réussite des Élèves), conçu en partenariat avec l'Université Grenoble Alpes, dont l'objectif vise à améliorer l'efficacité de l'enseignement des mathématiques tout en donnant un cadre à l'introduction de l'enseignement de la pensée informatique. Il s'adresse à des élèves de cycle 3.



Dans le second degré :

- La principale innovation tiendra dans l'expérimentation de la création de laboratoires de mathématiques, dans 5 ou 6 lycées et un CMQ. Contribuant au développement professionnel en équipe des professeurs, les laboratoires ont vocation à encourager les pratiques collaboratives, à développer des partenariats avec la recherche et à stimuler l'interdisciplinarité notamment avec les sciences et l'informatique.
- Par ailleurs, les établissements seront encouragés à multiplier les collaborations avec les clubs en lien avec les mathématiques (jeux intelligents, logiques, informatique...) permettant une ouverture périscolaire (mesure 7).

La rentrée 2018-2019 de l'académie de Grenoble permettra une mise en œuvre d'une deuxième étape active et efficiente pour le plan « 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques », dans le souci de préparer la suite des actions engagées pour cette cause nationale.



Assouplissement des rythmes scolaires et le plan mercredi

○ Assouplissement des rythmes scolaires

Le ministre de l'éducation nationale a souhaité offrir davantage de souplesse aux acteurs de terrain dans l'organisation des rythmes scolaires. L'objectif premier est de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des enfants.

Modification des rythmes scolaires à la rentrée 2018 dans notre académie :

Pour l'Académie de Grenoble, ce sont environ **74% des communes** qui ont fait le choix de revenir à l'organisation de la semaine à 4 jours avec une très grande disparité par département.

	% communes 4j		% écoles 4j		% élèves 4j	
	R 2017	R 2018	R 2017	R 2018	R 2017	R 2018
Ardèche	74,8%	90,0%	64,1%	82,3%	58,0%	84,0%
Drôme	45,0%	93,0%	36,0%	59,5%	33,0%	67,0%
Isère	36,1%	83,4%	23,6%	71,3%	21,8%	67,0%
Savoie	48,0%	93,9%	42,3%	93,8%	37,9%	95,0%
Haute Savoie	35,0%	84,0%	25,0%	76,0%	19,0%	77,0%
Académie	49,4%	87,9%	34,3%	75,1%	28,0%	74,4%

○ Plan mercredi

Pour les communes qui ont choisi la semaine de 4 jours, le plan mercredi permet de mettre en place un cadre pour offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi. L'État accompagne les collectivités financièrement pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.



Un cadre périscolaire plus qualitatif

Une collectivité qui choisit de s'engager dans la dynamique du Plan mercredi est accompagnée dans l'organisation d'activités périscolaires de qualité grâce à un cadre juridique sécurisé et un soutien financier de l'État renforcé.

Dispositif « Devoirs faits » : un temps dédié pour réinvestir les apprentissages après la classe

Mis en place en novembre 2017, le programme « Devoirs faits » est entré en vigueur dans les 245 collèges de l'académie de Grenoble. C'est une volonté du ministre d'offrir à tous les élèves un accompagnement gratuit pour l'aide aux devoirs.

Le travail personnel est important pour la réussite de la scolarité. Or, les devoirs peuvent être source d'inégalité entre les élèves. Le programme « Devoirs faits » vise ainsi à favoriser l'égalité d'accès à la connaissance mais aussi à conduire à l'égalité des chances de tous les élèves avec un impact sur la réussite scolaire et le climat des établissements.

Le dispositif permet également de remobiliser les élèves sur les apprentissages, donner ou re-donner le goût d'apprendre, mais aussi confiance en soi, retrouver l'estime de soi et, à terme, se détacher du dispositif pour devenir autonome.

Dans l'académie de Grenoble :

- **100 %** des collèges avaient mis en œuvre la mesure à la fin de l'année 2017.
- **24 307** élèves de collèges, soit **20 %** des élèves scolarisés, ont déjà bénéficié de cette mesure.
- L'objectif est d'amener encore davantage d'élèves à bénéficier de ce dispositif.

Une mise en œuvre rapide grâce à la mobilisation des équipes éducatives de l'académie de Grenoble

Pour l'académie de Grenoble, l'accompagnement a été essentiellement assuré par des professeurs (75%) et des assistants d'éducation (12%) sur les plages horaires placées, selon les établissements, en début ou en fin de journée ou en recourant à des heures "creuses" dans les emplois du temps. La durée a pu varier d'une heure et demie à trois heures par semaine.

Les ressources numériques ont été particulièrement sollicitées, notamment pour travailler autrement et individualiser les parcours. "Devoirs faits" s'est naturellement inscrit dans les projets des établissements et dans la dynamique des dispositifs déjà existants tels que l'accompagnement éducatif ou l'aide pédagogique personnalisée, afin de constituer de puissants leviers d'action facilitant l'adhésion des équipes pédagogiques et éducatives. Il n'y a pas un modèle unique, mais des organisations et des pratiques adaptées à chaque établissement, au profil des élèves et soutenues par une politique volontariste qui a fait preuve d'efficacité pour la mobilisation de tous.



Interdiction des portables au collège pour permettre aux élèves un environnement plus propice à l'attention et à la concentration

Le Parlement a voté, le 30 juillet 2018, l'interdiction des téléphones portables dans les écoles et les collèges.

C'est pour garantir aux jeunes un environnement qui permet l'attention, la concentration et la réflexion indispensables à l'activité, à la compréhension et à la mémorisation qu'il est donc proposé d'interdire tout usage d'un téléphone portable au collège – même sur les temps de récréation, durant lesquels il limiterait « les interactions sociales ».

Cette interdiction répond à la fois à des enjeux éducatifs et à des enjeux de vie scolaire. C'est pourquoi un nombre élevé d'établissements scolaires pratiquaient déjà une interdiction totale du téléphone portable mais sans disposer d'un cadre juridique adapté. Il était donc nécessaire de consolider le cadre juridique pour permettre l'interdiction effective du **téléphone portable** dans toutes les **écoles** et tous les **collèges** et sécuriser les chefs d'établissement la mettant en œuvre.

Interdiction du portable sauf pour des usages pédagogiques. L'article 1 prévoit que "l'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de leur enceinte, à l'exception de certaines circonstances, notamment dans le cadre d'usages pédagogiques, et des lieux dans lesquels le règlement intérieur l'autorise expressément."

Une nouvelle carte des langues ambitieuse à la rentrée 2018 : 43 ouvertures de sections LV2, 61 ouvertures de sections d'«Enseignement de Langues et Cultures Européennes» et 6 ouvertures « Langues et Cultures de l'Antiquité (LCA)-grec »

L'académie de Grenoble renforce, à l'occasion de cette rentrée, en collège et en lycée, une offre de formation en langue plus large, plus cohérente et diversifiée. Ainsi, dès cette rentrée, seront ouvertes 43 sections LV2 (ex-bilangues) et 61 sections d'« Enseignement de Langues et Cultures Européennes » (anciennement sections « européennes ») et 6 sections « Langues et Cultures de l'Antiquité-grec » dans 145 collèges de notre académie.

L'apprentissage des langues tient une place fondamentale dans la compréhension de sa propre langue dans la construction de la citoyenneté, dans l'enrichissement de la personnalité et dans l'ouverture au monde. Il favorise également l'insertion professionnelle des jeunes en France et à l'étranger.

« Chaque élève doit être capable de communiquer dans au moins deux langues vivantes à la fin de l'enseignement secondaire ».

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education nationale

Dans la continuité des évolutions de la carte des langues mises en œuvre lors des précédentes rentrées, une impulsion supplémentaire est donnée pour répondre aux orientations nationales. La logique territoriale de notre académie est prise en compte en synergie avec les demandes des établissements. L'académie de Grenoble a privilégié dans les ouvertures l'italien et l'allemand dans le nord de l'académie et l'espagnol plutôt dans le sud. De même l'offre d'« d'Enseignement de Langues et Cultures Européennes » en collège en cycle 4 (5ème, 4e et 3e) est plutôt proposée dans les secteurs où les lycées offrent d'ores et déjà une discipline non linguistique ou une section binationale (ABIBAC, ESABAC, et BACHIBAC). Le dispositif d'immersion linguistique « Emile » ou « Elysée 2020 », se voit également renforcé dès cette rentrée afin d'élargir la couverture territoriale (voir fiche page 48).

Aussi, à compter de la rentrée 2018, l'académie de Grenoble propose **197 LV2 en 6^e** (133 en anglais-allemand, 52 en anglais-italien, 6 anglais-espagnol, 3 en anglais-portugais, 2 en anglais-russe et 1 en anglais-arabe) dans **145 collèges** publics et privés sous-contrat.

○ Liste des 43 ouvertures de sections LV2 (ex bilangues) à la rentrée 2018 :

Ardèche :

Allemand :

- Collège Vallée de la Beaume, Joyeuse
- Collège Les Perrières, Annonay

Drome :

Allemand :

- Collège de Crussol, Saint-Peray
- Collège privé Pendillon, Saint-Donat-sur-l'Herbasse

- Collège François Jean Armorin, Crest

Isère :

Allemand :

- Collège Marcel Bouvier, Les Abrets en Dauphiné
- Collège Lamartine, Crémieu
- Collège Sonia Delaunay, Villefontaine
- Collège Rose Valland, Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs
- Collège Claude et Germain Grange, Seyssuel
- Collège Jongkind, La Côte-Saint-André
- Collège privé Robin, Vienne
- Collège Le Grand Som, Saint-Laurent-du-Pont
- Collège Plan Menu, Coublevie
- Collège André Malraux, Voreppe
- Collège Pierre Dubois, Seyssinet-Pariset
- Collège Chartreuse, Saint-Martin-le-Vinoux

Italien :

- Collège Champoulant, L'Isle d'Abeau
- Collège Flavius Vaussenat, Allevard
- Collège des Six Vallées, Le Bourg d'Oisans
- Collège Le Chamandier, Gières
- Collège Marcel Cuynat, Monestier-de-Clermont
- Collège La Moulinière, Domène

Russe :

- Collège Les Buclos, Meylan

Savoie :

Allemand :

- Collège Jean Moulin, Albertville
- Collège Jean Rostand, Moutiers
- Collège Combe de Savoie, Albertville
- Collège Edmond Rostand, La Ravoire
- Collège Jules Ferry, Chambéry

Italien :

- Collège Jovet, Aime-La-Plagne
- Collège privé Sainte-Thérèse, Moutiers

Haute-Savoie :

Allemand :

- Collège Lachenal, Faverges-Seythenex
- Collège Le Parmelan, Groisy
- Collège R. Blanchard, Annecy
- Collège de Rumilly, Rumilly
- Collège Gaspard Monge, Saint Jeoire
- Collège privé Sacré Cœur, Thonon-les-Bains
- Collège du Pays de Gavot, Saint-Paul-en-Chablais

Italien :

- Collège Louis Armand, Cruseilles
- Collège Emile Allais, Megève
- Collège du Verney, Sallanches
- Collège privé L'Assomption, Saint-Gervais-les-Bains
- Collège Jean-Jacques Gallay, Scionzier

○ **Liste des 61 ouvertures de sections « enseignement de langues et cultures européennes » à la rentrée 2018**

Ardèche :

Anglais :

- Collège Laboissière, Villeneuve-de-Berg

Drome :

Allemand :

- Collège Camille Vernet, Valence

Anglais :

- Lycée polyvalent métier les Catalins, Montélimar

Espagnol :

- Collège Les 3 Vallées, La Voulte sur Rhône
- Lycée professionnel métier Montplaisir, Valence
- Collège Bernard de Ventadour, Privas
- Collège Camille Vernet, Valence

Italien :

- Collège Fernand Berton, Saint-Rambert-d'Albon

Isère :

Anglais :

- Collège Le Grand Champ, Pont-de-Cheruy
- Collège Fernand Bouvier, Saint-Jean-de-Bournay
- Collège Sonia Delaunay, Villefontaine
- Collège Robert Doisneau, L'Isle d'Abeau,
- Collège de l'Edit, Roussillon
- Lycée général et technologique privé Robin, Vienne
- Collège François Ponsard, Vienne
- Collège Claude et Germain Grange, Seyssuel
- Collège Jean Ferrat, Salaise-sur-Sanne
- Lycée polyvalent Philibert Delorme, L'Isle d'Abeau
- Lycée polyvalent Vaucanson, Grenoble
- Lycée polyvalent métier Lesdiguières, Grenoble

Espagnol :

- Collège Robert Doisneau, L'Isle d'Abeau

Italien :

- Collège Marcel Bouvier, Les Abrets en Dauphiné
- Collège Martin Luther King, Charvieu-Chavagneux
- Collège Liers et Lemps, Le Grand-Lemps
- Collège Rose Valland, Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs
- Collège Brel, Beaurepaire
- Collège Jongkind, La Côte-Saint-André
- Collège Jean-Ferrat, Salaise-sur-Sanne
- Collège Pierre Dubois, Seyssinet-Pariset
- Collège Fernand Léger, Saint-Martin-d'Hères

Savoie :

Allemand :

- Collège Louise de Savoie, Chambéry

Anglais :

- Collège Joseph Fontanet, Frontenex
- Collège Jean Moulin, Albertville
- Collège Jacques Prévert, Entrelacs
- Collège privé catholique Saint F. de Sales, Chambéry
- Collège Garibaldi, Aix-les-Bains
- Collège Le Revard, Gresy-sur-Aix

Espagnol :

- Collège Jules Ferry, Chambéry

Italien :

- Collège Joseph et Xavier de Maistre, Saint-Alban-Leyse
- Collège Louise de Savoie, Chambéry
- Collège Saint Etienne de Cuines, Saint-Etienne-de-Cuines

Haute-Savoie :

Allemand :

- Collège Les Barattes, Annecy

Anglais :

- Collège Rene Long, Alby-sur-Cheran
- Collège Louis Armand, Cruseilles
- Collège Jean Monnet, Saint-Jorioz
- Collège Raoul Blanchard, Annecy
- Lycée privé les Bressis, Annecy
- Collège La Mandallaz, Sillingy
- Collège Paul -Emile Victor, Cranves-Sales
- Collège Karine Ruby, Saint-Pierre-en-Faucigny
- Collège Gaspard Monge, Saint-Jeoire
- Collège François Mugnier, Bons-en-Chablais
- Lycée polyvalent des Glières, Annemasse
- Lycée général et technologique Jean Monnet, Annemasse

Espagnol :

- Collège Jean-Jacques Rousseau, Saint-Julien-en-Genevois
- Collège Arthur Rimbaud, Saint-Julien-en-Genevois
- Lycée général et technologique Jean Monnet, Annemasse

Italien :

- Collège Le Parmelan, Groisy
- Collège La Pierre aux fées, Reignier-Esery
- Collège Paul Langevin, Ville-la-Grand

Nouveauté : 6 ouvertures de sections « Langues et Cultures de l'Antiquité-grec »

L'académie de Grenoble souhaite s'engager dans une politique volontariste pour développer et valoriser la pratique du grec dans ses établissements.

Ainsi, dès cette rentrée, **six collèges supplémentaires**, dont deux en éducation prioritaire, proposeront une découverte du grec. De plus, **un séminaire académique se réunira en mars 2019 à Grenoble pour associer enseignants et chefs d'établissement à la promotion de ces disciplines**. Loin de la représentation élitiste que d'aucuns gardent encore de ces disciplines, le latin et le grec s'inscrivent totalement dans la dynamique de l'Ecole de la confiance en donnant à chacun les moyens de mieux analyser sa propre langue, de s'ancrer dans le monde d'aujourd'hui et de le comprendre pour y agir en toute lucidité.

Six sections de « Langues et cultures de l'Antiquité-grec » seront implantées dans les collèges suivants :

Ardèche :

- Collège Docteur Pierre Delarbre, à Vernoux en Vivarais

Isère :

- Collège Rose Valland à St Etienne de St Geoirs

Drôme :

- Collège Camille Vernet à Valence

Savoie :

- Collège Côte Rousse à Chambéry
- Collège Henri Bordeaux à Cognin

Haute-Savoie :

- Collège Jean Jacques Gallay à Scionzier

Les premières évolutions de la nouvelle classe de 2nde à la rentrée 2018

À la rentrée 2018, la classe de seconde ne connaît pas de changement organisationnel majeur mais de premières évolutions destinées à installer l'état d'esprit du baccalauréat 2021 :

- Un **test numérique de positionnement** en début d'année qui permettra de connaître le niveau en français et en mathématiques de chaque élève pour proposer un accompagnement personnalisé plus ciblé et en adéquation avec leur besoin .
- Un **accompagnement personnalisé tout au long de l'année** concentré sur la maîtrise de l'expression écrite et orale par un enseignement transversal à toutes les matières.
- Une **aide à l'orientation** pour accompagner vers la classe de première avec 54 heures dédiées cette année.
- **À la fin de la 2nde**, les élèves pourront choisir entre une voie technologique (choix entre les différentes séries) ou une voie générale (choix des spécialités, puisqu'il n'y aura plus de séries S, ES et L)

LE TEST DE POSITIONNEMENT DE DÉBUT DE 2^{de}

QUI ? TOUS LES ÉLÈVES DE 2^{de}

QUAND ? AU COURS DE LA 2^e QUINZAINE DE SEPTEMBRE

POURQUOI ? AJUSTER L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DE CHAQUE ÉLÈVE

COMMENT ? AU LYCÉE, SUR UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE

Le test de positionnement comprend 2 passations de 50 minutes chacune

1 FRANÇAIS

- ✓ Étude de la langue
- ✓ Compréhension écrite
- ✓ Compréhension orale
- Optionnel : Expression orale*
Mise en situation d'échange oral

* Dans les établissements volontaires

2 MATHÉMATIQUES

- ✓ Organisation et gestion de données
- ✓ Nombres et calcul
- ✓ Géométrie
- ✓ Calcul littéral

Exercices différents selon la voie

Résultats

La correction est automatisée. Les résultats sont communiqués aux élèves. Ils sont totalement anonymes en dehors de l'établissement.

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Ministère de l'Éducation nationale - mai 2018

Vers le nouveau baccalauréat 2021

L'examen du baccalauréat général et technologique est une grande institution républicaine à laquelle les Français sont légitimement attachés. Couronnement des études secondaires, clé d'entrée vers l'enseignement supérieur, le baccalauréat peine toutefois à répondre aux attentes placées en lui. Avec 90 % de réussite à l'examen mais 60 % d'échec en licence, le baccalauréat n'est plus véritablement annonciateur de réussite dans l'enseignement supérieur. De plus, il s'est complexifié au fil des ans et pèse sur l'organisation du lycée.

Pour conforter la place, le sens et l'utilité du baccalauréat et pour mieux préparer aux études supérieures, le ministre a annoncé sa volonté de transformer l'examen, en le resserrant autour **de quatre épreuves terminales et en introduisant une part de contrôle continu**. La première session de ce nouveau baccalauréat interviendra en 2021. Elle concernera donc les élèves qui entrent en seconde à la rentrée 2018.

Pour valoriser la régularité du travail des lycéens, le baccalauréat nouveau reposera d'abord sur **une part de contrôle continu, dont l'évaluation représentera 40 % de la note finale**, et qui répondra à l'exigence d'égalité entre les élèves.

Le baccalauréat nouveau comprendra également **des épreuves terminales, comptant pour 60 % de la notation finale**. Chaque lycéen présentera comme aujourd'hui **une épreuve anticipée de français, écrite et orale, en fin de classe de première et quatre épreuves finales en classe de terminale**. Il s'agira de **deux épreuves écrites de spécialité portant sur les disciplines que le lycéen aura choisi d'approfondir, d'une épreuve de philosophie et d'une épreuve orale finale**.

Les épreuves de français en première et de philosophie en terminale, ainsi que l'oral, auront lieu à la fin du mois de juin. Les épreuves de spécialité seront passées au retour des vacances de printemps. L'oral de rattrapage est maintenu en tant que seconde chance.

L'organisation du lycée général et technologique comme les programmes d'enseignement vont être adaptés pour préparer les élèves à ce nouveau baccalauréat.

À partir de la rentrée 2019, **le lycéen qui entre en première pourra comme aujourd'hui choisir entre la voie générale et la voie technologique**. Au sein de chacune d'entre elles, le parcours de l'élève **se composera de trois ensembles d'enseignements** :

- un socle de culture commune, humaniste et scientifique,
- un temps dédié à l'accompagnement et à l'orientation tout au long du lycée,
- des disciplines de spécialité choisies par l'élève s'accroissant entre la première et la terminale.

Il n'y aura plus de séries au lycée général mais des parcours choisis par chaque lycéen en fonction de ses goûts et de ses ambitions.

Transformation de la voie professionnelle

La transformation de la voie professionnelle, présentée par le ministre de l'Education Nationale en mai 2018, a pour enjeu fort afin d'en renforcer l'attractivité, d'améliorer la personnalisation des parcours, de développer la complémentarité entre voie scolaire, apprentissage et formation continue. Un travail partenarial, notamment, dans le cadre de campus ou de réseaux d'établissements permettra de construire des synergies. Celles-ci contribuent à :

- des **parcours de formation, visant tous les** publics (scolaires, apprentis, stagiaires de la formation continue),
- le développement de **compétences professionnelles en lien avec l'évolution des métiers,**
- l'accompagnement vers l'**enseignement supérieur,**
- l'**insertion professionnelle.**

Les campus des métiers et des qualifications

Qu'est-ce qu'un campus des métiers ?

La création des campus des métiers et des qualifications concourt à la valorisation de la voie professionnelle et répond aux enjeux du redressement productif des territoires.

Pôle d'excellence dans un champ professionnel spécifique, il vise l'insertion professionnelle à l'issue de tous types de parcours (formations initiales « scolaire et apprentissage », formation continue dans un concept de « formation tout au long de la vie »).

Il permet de favoriser les parcours mixtes au sein des établissements du CMQ en développant, notamment, la mixité des publics (élèves, apprentis, stagiaires de la formation continue) au sein d'une même formation.

Il permet d'organiser une continuité dans les parcours de formation, en s'appuyant sur des partenariats renforcés entre des établissements du 2nd degré, de l'enseignement supérieur, des laboratoires de recherche, des entreprises, et des pôles de compétitivité.

Après 5 appels à projet lancés depuis 2013, ce sont 93 campus des métiers et des qualifications (CMQ) qui ont été labellisés au niveau national dont 14 au sein de la région académique Auvergne Rhône Alpes. Par arrêté **du 1er août 2018, un 5ème projet déposé par l'académie de Grenoble a été labellisé, marquant ainsi un peu plus notre dynamisme et notre réactivité face aux enjeux économiques du territoire.** Structures dynamiques qui sont désormais au cœur de la transformation de la voie professionnelle, les CMQ de l'académie couvrent des thématiques en parfaite cohérence avec les principaux secteurs économiques de la région.

Cinq CMQ dans l'académie :

- Le campus « **Grenoble énergies campus** » adossé au lycée des métiers de l'électricité

Pablo Neruda de St Martin d'Hères (labellisé en 2013),

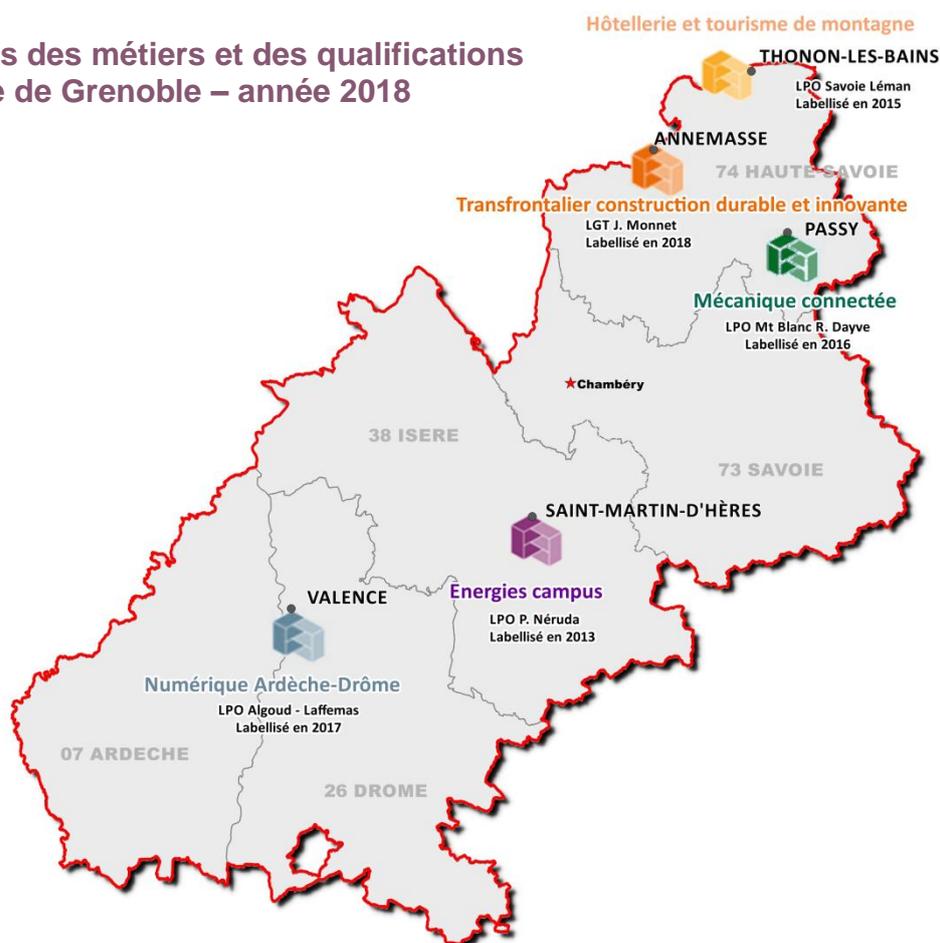
- Le campus « **Hôtellerie et tourisme de montagne** » adossé au lycée polyvalent Savoie Léman - lycée des métiers de l'hôtellerie restauration (labellisé en 2015)
- Le campus « **Mécanique connectée** » Savoie Mont-Blanc, adossé au lycée des métiers de l'industrie Charles Poncet à Cluses (labellisé en 2016),
- Le campus « **Numérique Ardèche Drôme** » adossé au lycée Algoud-Laffemas à Valence (labellisé en 2017).
- Le campus « **Transfrontalier, construction durable et innovante** » adossé au lycée Jean Monnet d'Annemasse (labellisé en août 2018).

Nouveauté : FOCUS SUR LE NOUVEAU CAMPUS DES METIERS

Le CMQ «**Transfrontalier, construction durable et innovante** », labellisé en août 2018, est adossé au lycée Jean Monnet d'Annemasse. Ce nouveau campus est centré sur la thématique **de la construction durable et innovante**. Imaginé en collaboration étroite avec **les partenaires professionnels, l'enseignement supérieur, la recherche et les collectivités locales**, ce campus sera porté par le **lycée Jean Monnet et le lycée professionnel Le Salève d'Annemasse**. En appui sur un réseau composé déjà d'une vingtaine de membres regroupant des établissements de formation toutes voies confondues du secondaire au supérieur, son périmètre ira **du bassin d'Annemasse au nord Isère en incluant une dimension transfrontalière par les partenariats construits avec les Hautes Ecoles Spécialisées de Suisse occidentale**.

L'année scolaire qui s'ouvre sera marquée par **la volonté de transformer durablement l'organisation de la voie professionnelle pour en faire véritablement une voie d'excellence**. En améliorant l'information et la communication sur les parcours proposés au sein des lycées professionnels et technologiques pour qu'ils constituent des tremplins vers l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, les CMQ contribuent déjà grandement à rendre plus attractive les filières professionnelles. Dès cette année et à l'occasion de la labellisation du 5ème campus académique, des travaux seront menés pour accroître la visibilité de ces structures et ainsi permettre de mesurer la valeur ajoutée en matière de parcours scolaire et d'insertion professionnelle.

Carte des campus des métiers et des qualifications Académie de Grenoble – année 2018



Chaque projet de campus est porté conjointement par le recteur de l'académie et le président du Conseil régional. Le label est délivré pour une durée de quatre ans renouvelables après avis d'une commission d'experts (représentants des collectivités régionales, des recteurs, de l'Association des Régions de France (ARF), des inspections générales de l'éducation nationale, des directions du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et du ministère de l'Économie).

Les réseaux d'établissements de formations professionnelle et technologique poursuivent leur développement

Des réseaux pour construire des parcours de formation et accompagner vers l'emploi

Les réseaux se construisent à partir d'une cartographie socio-professionnelle et économique des secteurs d'activités à l'échelle régionale. Ce dispositif est innovant pour favoriser des politiques locales plus efficaces, sous la forme de réseaux d'établissements de formation, autour des grands secteurs économiques. L'objectif de ce dispositif est de décloisonner les établissements pour faciliter les parcours de formation et l'insertion professionnelle, autour de grands secteurs économiques porteurs d'ambition, d'avenir et d'emploi. Chaque réseau est piloté par un établissement « tête de réseau », et regroupe des acteurs : de l'Éducation nationale (lycées publics, privés, centres de formation d'apprentis, GRETA) ; de l'enseignement supérieur et de la recherche ; de l'économie ; des territoires.

Les réseaux sont parrainés par des représentants de l'économie régionale, des membres de l'Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique.

Initiés au cours de l'année scolaire 2016/2017, les réseaux d'établissements de formation, fruit d'un partenariat entre le rectorat de l'académie de Grenoble, la région Auvergne Rhône Alpes, l'Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique, l'Académie des Technologies et des acteurs économiques régionaux, se sont développés, au cours de l'année scolaire 2017/2018, notamment, au sein de la région académique.

C'est ainsi que **3 réseaux regroupant l'ensemble des établissements des académies de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon**, des secteurs de la sécurité, du transport/logistique, et de la maintenance des matériels, ont été impulsés.

Ces réseaux permettent une meilleure connaissance de l'ensemble des acteurs

d'un secteur professionnel, une communication conjointe des établissements et la construction des actions partenariales avec les professionnels de chaque secteur afin de mieux identifier les besoins en emplois, les évolutions des compétences professionnelles.

A la rentrée 2018, 10 réseaux sont ainsi mis en place dans l'académie de Grenoble :

- **Réseau « Maintenance Industrielle » (bassins Nord Isère/Centre Isère)**
Lycée pilote : LP Aubry à Bourgoin Jallieu
- **Réseau « Commerce et gestion administration des organisations » (bassin Nord Isère)**
Lycée pilote : Lycée l'Oiselet à Bourgoin Jallieu
- **Réseau « Textile » (réseau académique)**
Lycée pilote : Lycée Elie Cartan à la Tour du Pin
- **Réseau « Santé/social » (bassins grenoblois et centre Isère)**
Lycée pilote : Lycée Louise Michel à Grenoble
- **Réseau « Tourisme/hôtellerie/restauration » (Drôme/Ardèche)**
Lycées pilotes : Lycée hôtelier de Largentière et lycée hôtelier de Tain l'Hermitage

- **Réseau « mode/habillement » (réseau académique)**
Lycée pilote : LPO Argouges à Grenoble
- **Réseau « métiers de l'automobile » (réseau académique)**
Etablissements pilotes : LPO Louis Armand à Chambéry et CFA Technopolys à La Motte Servolex
- **Réseau « métiers de la sécurité » (réseau région académique)**
Lycée pilote : LP Marius Bouvier à Tournon sur Rhône
- **Réseau « maintenance des matériels » (réseau région académique)**
Lycée pilote : Lycée Gustave Eiffel à Gannat (Allier)
- **Réseau « transport/logistique » (réseau région académique)**
Lycée pilote : LP Alfred de Musset à Villeurbanne

Des nouvelles formations dans l'académie de Grenoble

Au titre de la valorisation de la voie professionnelle et des enjeux stratégiques liés à une meilleure adaptation aux besoins économiques territoriaux, **15 nouvelles formations dans des secteurs innovants seront ouvertes à la rentrée 2018**. Il s'agit de développer des formations adossées à des **filières économiques stratégiques** afin, notamment, de permettre des poursuites d'études, des formations complémentaires généralement en **mixité de publics** (scolaires, apprentis, stagiaires de la formation continue) **favorisant ainsi l'insertion professionnelle**.

Ardèche :

- Lycée polyvalent Marcel Gimond à Aubenas, ouverture d'un Bac Pro « commerce »
- Lycée polyvalent Vincent d'Indy à Privas, ouverture d'un CAP « employé de vente »

Drôme :

- Lycée hôtelier de Tain l'Hermitage, ouverture d'une FCIL « arts du chocolat et de la pâtisserie »,
- Lycée général et technologique les trois sources à Bourg les Valence, ouverture d'un BTS notariat
- Lycée polyvalent Henri Laurens à Saint Vallier, ouverture d'un BTS Maintenance des véhicules

*La **FCIL** (Formation Complémentaire d'Initiative Locale) est une formation de courte durée (de 6 mois à 1 an) qui alterne cours et enseignements en lycée avec une expérience professionnelle en entreprise. Elle permet d'acquérir une qualification spécifique à un domaine professionnel en rapport avec le marché de l'emploi local ou régional.

Isère :

- Lycée polyvalent Elie Cartan à la Tour du Pin, ouverture d'une FCIL « réglage sur machines à tisser »
- Lycée polyvalent Roger Deschaux à Sassenage, ouverture d'un BAC PRO « travaux publics »
- Lycée polyvalent André Argouges à Grenoble, ouverture d'un CAP « opérateur de logistique »
- Lycée polyvalent la Matheysine à la Mure, ouverture d'un CAP « conducteur d'installation de production »
- Lycée polyvalent la Matheysine à la Mure, ouverture d'un BAC PRO « maintenance des équipements industriels »
- EREA la Bâthie à Claix, ouverture d'un CAP « maintenance des bâtiments de collectivité »

Savoie :

- Lycée polyvalent Marlioz à Aix les Bains, ouverture d'un BTS « transport et prestations logistiques »
- Lycée professionnel Général Ferrié à Saint Michel de Maurienne, ouverture d'une FCIL « nivoculteur »

Haute-Savoie :

- Lycée Polyvalent Charles Poncet à Cluses, CMQ mécanique connectée et fonctions supports, ouverture d'une FCIL « robotique »
- Lycée professionnel Sommeiller à Annecy, FCIL « vêtements techniques »

Nouveautés dans la voie professionnelle : l'ouverture de 5 classes passerelles et d'une classe préparatoire aux grandes écoles pour les bacheliers professionnels

○ Ouverture de 5 classes passerelles

Ouverture de 5 classes passerelles

Dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle, le gouvernement a annoncé la création de classes passerelles destinées à aider les bacheliers professionnels à accéder à un BTS. Ce nouveau dispositif leur est proposé dès la rentrée 2018 .

Les élèves concernés sont ceux qui n'ont eu aucune proposition d'admission en STS (BTS), bien qu'ayant reçu en terminale un avis favorable du conseil de classe ou du chef d'établissement. D'une durée d'une année scolaire, elle vise la consolidation des acquis afin de permettre à ces élèves de réussir leurs études supérieures au regard des attendus des différentes spécialités de STS.

Ces classes passerelles permettront aux élèves de conforter leur projet d'orientation, développer des compétences méthodologiques, psychosociales et renforcer leurs acquis en français, langues vivantes étrangères, mathématiques et sciences physiques/chimie. Ils auront, par ailleurs, à conduire des projets professionnels en lien avec les spécialités de BTS choisies. Dans l'académie, les 5 classes passerelles seront implantées dans les établissements suivants :

Drôme :

- LP Amblard en réseau avec le LP Hugo et le LPO Algoud Laffemas à Valence

Isère :

- LPO Louise Michel en réseau avec LPO Mounier et LP Jean Jaurès à Grenoble
- LP Gambetta en réseau avec le LGT de l'Oiselet à Bourgoin Jallieu Haute-Savoie
- LGT Baudelaire en réseau avec le LP des Carillons à Annecy

Savoie :

- LPO Monge à Chambéry

- **Une chance supplémentaire pour un bachelier professionnel de devenir ingénieur : l'ouverture de la première classe préparatoire pour les bacheliers professionnels dans l'académie de Grenoble**

Ouverture d'une classe préparatoire aux grandes écoles pour les bacheliers professionnels

Le rectorat de Grenoble ouvre, à la rentrée 2018, trois classes scientifiques préparatoires aux grandes écoles d'ingénieur. Parmi celles-ci, une classe préparatoire implantée à Chambéry au lycée Monge est particulière car elle est réservée aux bacheliers professionnels du secteur industriel. Le rectorat de Grenoble a souhaité leur apporter une chance supplémentaire en leur donnant la possibilité d'intégrer une école d'ingénieur à l'issue de ces 3 ans d'étude.

Le lycée Monge a été choisi pour accompagner ces jeunes en devenir car il accueille déjà une classe préparatoire pour les bacheliers technologiques. Cette dernière a déjà permis des parcours de réussite vers le métier d'ingénieur ou de cadre supérieur à près de 800 étudiants.

La classe préparatoire en trois ans pour les bacheliers professionnels, une réelle opportunité d'être accompagné jusqu'aux grandes écoles d'ingénieur

Le recrutement de cette classe préparatoire a été étendu au territoire de la grande Région Auvergne - Rhône-Alpes ; ce qui est facilité par les réseaux

de transport, routier et ferroviaire. Dans l'académie de Grenoble, environ 7 500 élèves ont passé le baccalauréat professionnel. Parmi les lauréats, plus d'une centaine ont obtenu une mention « Très Bien » et près de 500 une mention « Bien » ; cela a constitué un vivier suffisant pour qu'une trentaine d'étudiants s'engage dans un parcours d'excellence qui devrait conduire vers la réussite.

ZOOM SUR

Une école inclusive

Pour la réussite des élèves les plus fragiles

La scolarisation en milieu ordinaire, scolarisation de droit commun, des élèves en situation de handicap et/ou à besoins éducatifs particuliers, ne cesse de progresser dans l'Académie de Grenoble à l'instar de la progression nationale, répondant à l'attente sociale des parents d'enfants concernés.

L'Académie de Grenoble scolarise plus de 21 000 élèves en situation de handicap, de la maternelle au BTS :

- Plus de 17 000 élèves dans les établissements scolaires, école, collège et lycée
- Plus de 4 000 élèves dans les établissements médico-sociaux.

Données Enquêtes DGESCO 3, 12 et 32 - décembre 2017

Un saut qualitatif est aujourd'hui nécessaire pour améliorer la scolarisation en milieu ordinaire et répondre aux besoins de chaque élève, en s'appuyant sur l'offre médico-sociale qui se transforme : coopérer pour scolariser.

Conférence presse : S.CLUZEL, JM BLANQUER, « Ensemble pour l'Ecole Inclusive » Juillet 2018

La réussite et l'accès à une qualification rendue maintenant possible pour une meilleure insertion dans la vie professionnelle

Les parcours scolaires et de formation des élèves en situation de handicap et/ou à besoins éducatifs particuliers se prolongent, se diversifient, «se normalise» de la maternelle à l'université.

Grâce aux adaptations pédagogiques mises en œuvre par les enseignants, ainsi qu'à l'accompagnement du jeune par sa famille et par les professionnels médico-sociaux, les jeunes élèves en situation de handicap sont scolarisés dès les classes maternelles et poursuivent à l'école élémentaire, au collège et au lycée. Depuis quelques années, la scolarisation post 3e s'intensifie avec des cursus en lycée général, technologique ou professionnel, appuyés ou non sur les **dispositifs Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)**, dont le réseau s'étend sous forme **d'ULIS lycée**, plateforme par bassin de formation. La poursuite d'étude post bac connaît aussi une progression importante.

Si nécessaire, des aménagements d'examens sont requis ; sans modifier la nature de l'examen, ils permettent une validation des parcours. Des attestations de compétences sont aussi établies en cas de validation partielle du diplôme visé (CAP et Bac Pro).

A la demande des familles, des **compensations** notifiées par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et/ou des **mesures** de droit commun assurent la **continuité et la sécurisation des parcours** selon les besoins de chaque élève :

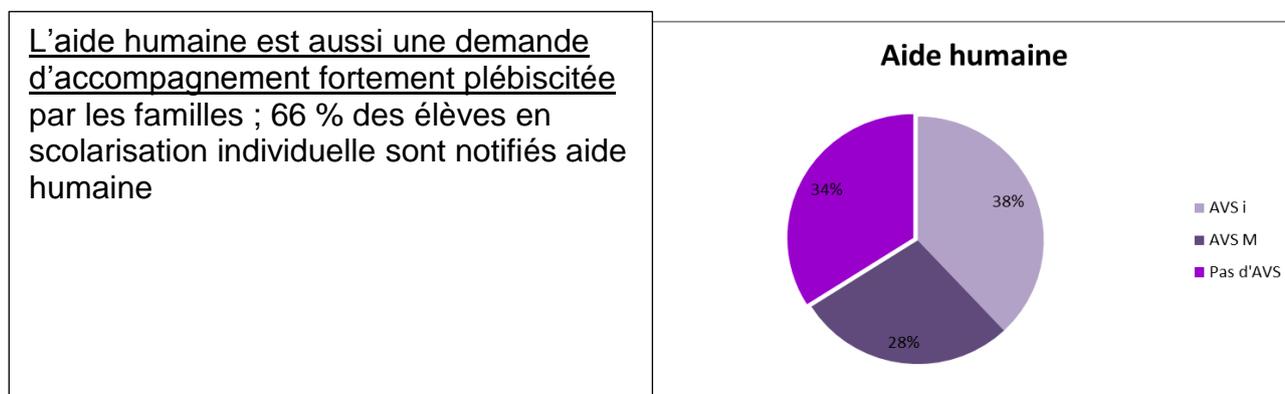
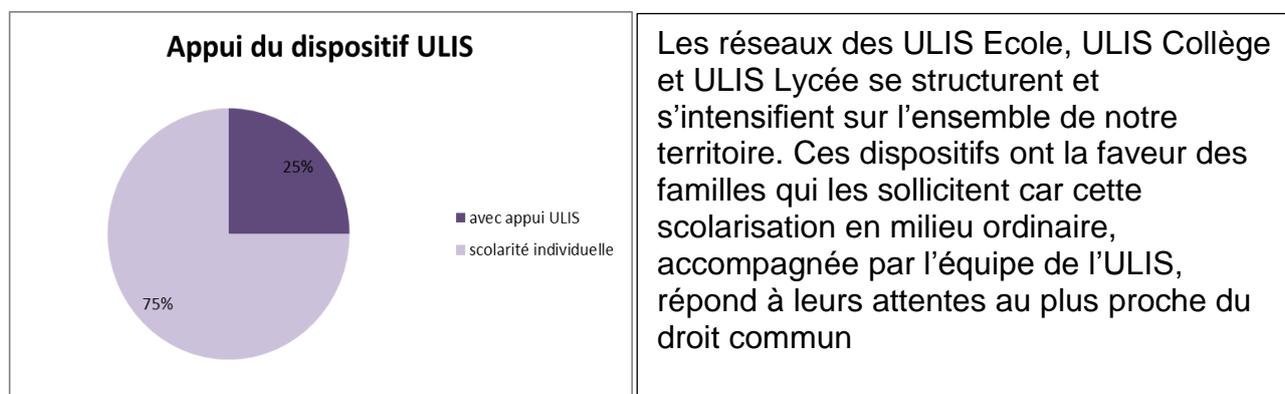
- **Orientation scolaire** : scolarisation en milieu ordinaire, soutenue ou non par un dispositif ULIS, scolarisation en unité d'enseignement au sein des Instituts médico-éducatifs ou en unité externalisée dans un établissement scolaire de proximité.
- **Accompagnement des parcours** : aide humaine individuelle ou mutualisée, matériel pédagogique adapté, accompagnement par un service de soins type SESSAD, transport adapté.
- **Aménagement des examens**

Diversification des modalités de scolarisation des Élèves handicapés dans l'Académie de Grenoble

- **Scolarisation en établissement scolaire : progression, part des ULIS et de l'aide humaine** - Données Enquêtes DGESCO 3, 12 et 32 - décembre 2017

A la rentrée 2017, **17 271 élèves en situation de handicap** sont scolarisés au sein des écoles, collèges et lycées, publics et privés, de l'Académie, soit une augmentation de 15% en 2 ans (+ 2 607 élèves, R 2015/ R 2017)

Scolarisation individuelle vs scolarisation appuyée par dispositif ULIS : 25 % des élèves sous PPS bénéficient d'un dispositif ULIS Ecole, Collège ou Lycée.



Les demandes d'accompagnement humain et les difficultés induites sur les académies, relevées par les Inspecteurs Généraux dans leur rapport Évaluation de l'aide humaine

pour les élèves en situation de handicap, n° 2018-055, IGEN-IGAENR-IGAS, juin 2018, pour la mise en œuvre du réseau des AVS sur les établissements amènent à **concevoir autrement ces réseaux AVS** : le focus de la compensation doit être déplacé vers celui de **l'organisation globale de l'établissement pour mieux répondre aux besoins de chaque élève**.

Le ministère expérimente à cette rentrée des **Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés, PIAL**.

Expérimentation AVS M²

L'Académie de Grenoble développe aussi une autre modélisation de répartition des aides humaines : en amont de la rentrée, sans attendre de connaître nominativement les élèves sous PPS à scolariser, il s'agit de doter des établissements scolaires, école, collège et lycée, de + 10 classes ou + 250 élèves, de **moyens AVS-M en anticipation**.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2018, deux projets sont avancés :

- En Drôme, en zone urbaine, les nouveaux accompagnants recrutés depuis Mai 2018 sont positionnés sous cette modalité AVSm².
- En Ardèche, une expérimentation en zone rurale est développée.

- **Scolarisation en Unité d'Enseignement Maternelle pour les jeunes élèves autistes**

Impulsées par le 3^e plan autisme, l'UEM, unité d'enseignement maternelle permet la **scolarisation et le soin** de jeunes élèves présentant un autisme sévère dès l'âge de 3 ans, grâce à une équipe pluri catégorielle. La première UEM a été ouverte à la Rentrée 2014. Depuis la rentrée 2016, chaque département dispose d'une UEM.

- **Scolarisation au sein des unités d'enseignement des Instituts médico-éducatifs**

Les Instituts ont développé des **scolarisations internes** qui aujourd'hui se diversifient et s'ouvrent vers des scolarisations en établissements scolaires de proximité : les **Unités d'Enseignement Externalisées** en école, collège et lycée.

	Nombre total d'EMS Etablissement Médico Social	Nombre d'EMS avec au moins 1 UEE Unité d'Enseignement Externalisée	Nombre UEE en Ecole, Collège ou Lycée
Ardèche	10	2	2
Drome	23	1	1
Isère	43	11	18
Savoie	13	4	4
Haute Savoie	19	10	16
Ac-Grenoble	108	38	41

< Etat des lieux UEE Juin 2018 – Rectorat ARS Région Ac-

D'autre part, le **développement des dispositifs ITEP** fluidifie le parcours des élèves en assouplissant les procédures afin de permettre des changements de modalités de suivi : internat/externat, Institut/SESSAD, ...

L'objectif de ces dispositifs ITEP est de réduire les risques d'une part de rupture de parcours et d'autre part de chronicisation des situations.

Le service sanitaire, lancé par le Président de la République pour les étudiants en santé, s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé du Gouvernement, dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants en santé.

A l'échelle de la France, cela représente près de 47 000 étudiants dès la rentrée 2018.

Le service sanitaire va concerner, pour l'académie de Grenoble : 190 étudiants en 3ème année de médecine, 100 étudiants en 5ème année de pharmacie, 50 étudiants en 3ème année de Kinésithérapie, 40 étudiants de 4ème année de maïeutique, et 1200 étudiants de 2ème année en soins infirmiers. Soit un total de 1600 étudiants.

Objectif du service sanitaire

L'objectif du service sanitaire sera d'initier les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention et de la promotion de la santé, avec notamment des actions en équipes pluridisciplinaires lors des formations. Par ailleurs, ces actions de prévention par les pairs permettront d'accroître les connaissances en santé de nos élèves dans le but de leur faire acquérir des comportements favorables.

Les priorités retenues dans l'académie pour le déploiement du service sanitaire seront dans les zones d'inégalités sociales et défavorisées, les déserts médicaux, les zones rurales, les lycées professionnels, les EREA, et les internats.

La mise en place du service sanitaire, d'une durée de six semaines à temps complet, ou 3 mois à mi-temps, comportera 3 temps :

- un temps de formation des étudiants,
- un temps d'intervention dans les établissements scolaires,
- un temps d'évaluation dans leurs universités ou écoles.

Concernant la formation des étudiants

La formation théorique des étudiants se fera sous forme numérique pour la majeure partie des thèmes. L'élaboration du programme de formation sera effectuée en partenariat avec l'IREPS (Instance Régionale d'Education et Promotion de Santé), la maison des Sciences de l'Homme de l'Université Grenoble Alpes et d'autres partenaires locaux en matière de prévention. Des formations sous forme d'un séminaire de 2 jours, par groupe de 30, permettront de former 270 étudiants à un programme probant européen « unplugged » qui contribuera au développement des compétences psychosociales de nos élèves pour prévenir les conduites à risques. Par ailleurs, 120 étudiants bénéficieront d'une formation plus généraliste en promotion de la santé, en partenariat avec l'IREPS.

Ils recevront aussi une formation sur les principes fondamentaux de l'école (devoir de réserve, laïcité, ...) et sur la posture à adopter devant les élèves. Un travail sera mené autour de la question du cyber-harcèlement et sur la prévention des addictions aux écrans au moyen de capsules « vidéo » pour les étudiants.

Une vraie dynamique académique est lancée autour de ce projet et fédère les équipes autour de la promotion de la santé.

I Concernant les interventions avec les élèves

En mai, environ 250 établissements du second degré et écoles ont répondu très rapidement à l'appel à projet sur des thèmes de prévention que leur Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté souhaite programmer dans le cadre du parcours éducatif de santé (développement des compétences psychosociales, formation des ambassadeurs santé, alimentation, cyber harcèlement ...).

Les demandes des établissements se répartissent sur toute l'académie.

La majorité des établissements demandeurs auront une réponse à leur demande.

Des dispositifs spécifiques tenant compte des disparités géographiques et sociales sont mis en oeuvre pour assurer la continuité du service public et l'égal accès à une École de qualité sur tout le territoire. **Les conventions « ruralité » sont la traduction du travail de collaboration de l'Éducation nationale avec l'ensemble des acteurs locaux pour soutenir l'école rurale et de montagne. Trois conventions « ruralité » ont déjà été signées dans notre académie pour les départements de l'Ardèche, la Drôme et la Savoie.** L'objectif est de soutenir **les territoires défavorisés dans les petites, moyennes et grandes villes** et de soutenir **les territoires ruraux**.

| Tenir compte des disparités territoriales et sociales

Une attention toute particulière est apportée aux territoires ruraux. La répartition des moyens d'enseignement prend en compte les inégalités sociales, les disparités territoriales et démographiques.

Les conventions « ruralité » permettent l'organisation scolaire dans le premier degré. Elles permettent de maintenir et d'améliorer une offre éducative de qualité. Les leviers d'action mobilisés dans ces conventions sont notamment :

- la constitution de pôles scolaires ;
- la mise en réseau des écoles ;
- le renforcement des liaisons écoles-collèges ;
- la diminution du nombre d'écoles à classe unique ;
- les innovations pédagogiques ;
- l'adaptation des services de transport scolaire ;
- le recours aux ressources numériques.



En 2018, quarante départements sont couverts par une convention ruralité sur la soixantaine de départements éligibles.

La signature des conventions ruralité dans les départements non couverts doit se poursuivre. Il faut travailler à leur renouvellement quand elles arrivent à échéance en augmentant leur portée autour de trois objectifs :

- **le développement des internats dans son volet rural.** ;
- **réflexion sur le bâti scolaire en lien avec les collectivités** ;
- **donner un nouvel élan éducatif aux territoires ruraux.**

Qu'est-ce qu'une convention de ruralité ?

Sur la base de diagnostics partagés avec les élus locaux, le ministère de l'Éducation nationale accompagne au regroupement et à la mise en réseau d'écoles. Les autorités académiques proposent aux élus des territoires concernés par des baisses démographiques un accompagnement aux réorganisations du réseau des écoles rendues nécessaires par les baisses d'effectifs en négociant des conventions, permettant à la fois de lutter contre la fragilité de l'école rurale et de garantir de la visibilité sur les évolutions d'effectifs aux élus et aux habitants.

Les conventions « ruralité » permettent, en contrepartie de la restructuration par l'ensemble des acteurs du réseau des écoles, de neutraliser, pendant trois ans, tout ou partie de la baisse des effectifs grâce à :

- la création de regroupements pédagogiques,
- la mise en place de réseaux pédagogiques adossés à des collègues pour renforcer la continuité école-collège,
- au développement de dispositifs pédagogiques permettant de répondre aux besoins de scolarisation.

• Soutien et accompagnement de la ruralité : une expérimentation en Ardèche

Dans le cadre de la convention « ruralité » signée le 02 septembre 2016 avec l'AMR 07, un accompagnement qualitatif a pris la forme **d'une expérimentation de co-enseignement**. Cette expérimentation est implantée dans des zones à **contexte territorial difficile** (Zone Montagne, Zone de revitalisation rurale, communes situées à plus de 600m d'altitude) et donc prioritairement dans des classes uniques. **Treize Equivalent Temps Plein (ETP) y sont consacrés dont les 5 ETP attribués suite à la signature de la convention ruralité.**

Pour réellement entrer dans **une démarche expérimentale, le département de l'Ardèche a souhaité se rapprocher d'un laboratoire de recherche** (Education, Cultures, Politiques – EA 4571 de Lyon 2). Durant l'année scolaire 2018-2019, **Pierre Champollion (professeur des universités)** et son équipe engageront une démarche conjuguant entretiens et observations directes **pour apprécier les effets qualitatifs du co-enseignement tant sur les apprentissages, attitudes et performances des élèves que sur les pratiques professionnelles**, intentions didactiques et stratégies pédagogiques des enseignants.

L'apprentissage des langues vivantes et l'ouverture européenne et internationale des élèves constituent des dimensions importantes de la politique éducative. C'est aussi un moyen de préparer nos élèves à relever les défis d'un monde en pleine évolution.

De nouvelles ouvertures de classes en immersion bilingue chaque année

L'immersion bilingue ou classes EMILE (Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Étrangère), en anglais ou italien, ou « Elysée 2020 », en allemand, est un enseignement en langue étrangère des contenus du programme. Le temps d'enseignement en langues est compris entre 10% pour les classes de maternelle et 50% du CP au CM2. Les enfants apprennent la langue en l'utilisant dans les activités quotidiennes de la classe.

L'académie de Grenoble a expérimenté dès septembre 2011 l'enseignement en immersion bilingue en Savoie et Haute-Savoie, puis en 2012 dans les départements de la Drôme et de l'Ardèche. Après l'ouverture en Isère en 2017 d'une classe en immersion bilingue anglais à Seyssins, les 5 départements poursuivent le projet avec des ouvertures de classes programmées pour les prochaines rentrées, de la maternelle au lycée.

L'académie de Grenoble a fait le choix de développer ce dispositif au vu des premiers résultats positifs sur les apprentissages des langues. Ainsi, à la rentrée 2018, l'académie ajoute 2 nouvelles classes en immersion bilingue (puis 4 en 2019). A la rentrée 2018, ce sont donc près de 2 300 élèves, scolarisés de la maternelle au lycée, qui bénéficieront d'un enseignement qui peut atteindre 50% en école élémentaire en langue étrangère. Deux enseignants par classe prennent en charge ces enseignements, l'un en français, l'autre en anglais, italien ou allemand, par demi-journées. Toutes les disciplines au programme de l'école élémentaire sont prises en charge, à parité dans les deux langues. Au collège et au lycée, des disciplines sont enseignées en langue étrangère : mathématiques, physique, histoire, géographie...

Continuité école-collège-lycée assurée

L'immersion permet d'atteindre **un très haut niveau de compétences en langues**. Elle repose sur un repérage fin des compétences des enseignants et une formation spécifique leur est destinée. **Les partenariats internationaux de l'académie de Grenoble permettent cette mise en place.** L'immersion bilingue **s'adresse à tous les niveaux de classe depuis la petite section de maternelle jusqu'en classe de 3e**. Toutes les langues enseignées dans notre académie peuvent être concernées, **dans une logique de continuité du premier cycle au second cycle.**

Quelques chiffres

- Effectif global académique : environ 2 300 élèves ;
- Ecoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées : 33

Ardèche :

Immersion en anglais :

- École primaire d'Alissas, Privas
- École élémentaire de Mélas, Le Teil
- Collège B.de Ventadour, Privas
- Collège M.Chamontin, Le Teil
- Lycée V. d'Indy, Privas Lycée X.Mallet, Le Teil

Drôme :

Immersion en anglais :

- École maternelle et élémentaire des Allées, Montélimar
- École maternelle Condorcet, Valence
- Collège A.Borne, Montélimar
- Lycée A.Borne, Montélimar *Ouverture rentrée 2019*

Isère :

Immersion en anglais :

- École primaire Louis Armand, Seyssins

Immersion en allemand :

- École maternelle et élémentaire Le Ruisseau, Villefontaine *Ouverture rentrée 2018*

Savoie :

Immersion en anglais :

- École maternelle et élémentaire la Concorde, Barberaz
- École maternelle et élémentaire, Saint Baldolph
- École maternelle, Saint Sigismond
- École élémentaire Albert Bar, Albertville
- Collège J.Ferry, Chambéry
- Collège E.Rostand, La Ravoire *Ouverture rentrée 2018*
- Collège Combe de Savoie, Albertville
- Lycée Monge, Chambéry *Ouverture rentrée 2019*
- Lycée J.Moulin, Albertville *Ouverture rentrée 2019*

Immersion en italien :

- École A. Briand, Saint Jean de Maurienne.

Immersion en allemand :

- École maternelle et élémentaire du Haut Maché, Chambéry
- École maternelle et élémentaire W. Rousseau, Chambéry.

Haute-Savoie :

Immersion en anglais :

- École maternelle et élémentaire Les Pommaries, Annecy le Vieux
- École maternelle Parmelan, Annecy
- École élémentaire Novel, Annecy
- Collège les Barattes, Annecy le Vieux
- Lycée Berthollet, Annecy *Ouverture rentrée 2019*

La mobilité internationale de nos élèves et de nos enseignants :

Les échanges de professeurs et d'élèves avec les autres pays, la consolidation de l'apprentissage des langues et cultures européennes contribuent à l'ouverture de l'école sur l'Europe et le monde.

○ Mobilité des enseignants

Dans notre académie, depuis 2015, plus de 210 enseignants du 1er et du 2nd degré ont pu partir se former en Europe grâce au projet « Enseigner en langues » Erasmus+ sur une période de 2 ans pour améliorer leurs compétences dans le domaine de l'enseignement des langues et des disciplines non linguistiques en langues.

Un nouveau projet va permettre cette année à 176 cadres et enseignants d'acquérir une formation en Europe.

Pour les enseignants, il s'agit d'observer, de comprendre, de s'inspirer des méthodes de travail européennes pour se les approprier et en faire profiter les élèves. Mais aussi et surtout pour les enseignants, de renouveler leur pédagogie par une meilleure connaissance du monde éducatif européen. Autant d'objectifs qui font du projet « Enseigner en langues » un projet très ambitieux.

○ Mobilité des élèves

Dans la voie professionnelle, plus de 2 000 élèves ont d'ores et déjà bénéficié de stages en entreprise en Europe grâce au projet Erasmus+. Au cours de l'année scolaire 2018, ce sont 300 élèves scolarisés en lycées professionnels qui auront la possibilité de faire leur stage à l'étranger.

Dans l'enseignement général, de nombreux programmes d'échanges existent avec réciprocité dans les pays suivants : Bulgarie, Roumanie, Croatie, Norvège, Italie, Espagne et Canada. En 2018, près de 400 élèves bénéficieront de ce dispositif (1 200 élèves depuis 2014).

Enfin, des initiatives binationales avec l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) ont permis à plus de 2 500 élèves de profiter d'un échange avec l'Allemagne.

La laïcité est au cœur de l'École et de ses enseignements. Pour faire respecter ce principe fondateur qui garantit la liberté de conscience de tous en permettant à tous les individus de croire, de ne pas croire, ou de changer de religion, il faut le connaître et le comprendre.

Un effort particulier est mené dans l'académie depuis 2014 **pour former tous les personnels** : chefs d'établissement, enseignants, conseillers principaux d'éducation, assistants d'éducation, infirmières, assistantes sociales du premier et du second degré. Il se poursuit, avec cette année dix-huit formations académiques, dont la journée d'étude annuelle le 5 décembre 2018 « Enseigner ou faire faire vivre la laïcité à l'École ? » et une vingtaine de formations d'initiatives territoriales qui seront réalisées sur la laïcité et les valeurs de la République.

Un nouvel outil essentiel est d'ailleurs partagé depuis mai 2018, **le vade-mecum de la laïcité à l'école**. Il permet aux personnels de trouver des réponses aux situations rencontrées dans les écoles et les établissements scolaires avec des références juridiques, une approche éducative et pédagogique. **Le dispositif pour accompagner les équipes et les personnels s'est ainsi renforcé depuis le printemps 2018.**

Accompagnement de proximité également avec **l'équipe académique « laïcité fait religieux »**, animée par la référente académique « laïcité ». Elle répond aux questions, aux difficultés et accompagne les personnels sur le terrain. L'équipe académique travaille en réseau avec le dispositif national, composé du Conseil des sages de la laïcité et de l'équipe nationale « laïcité et fait religieux ». L'équipe académique s'appuie sur des relais départementaux et les formateurs laïcité pour les besoins de formation qui peuvent apparaître.

Cette volonté d'accompagner tous les personnels et de ne laisser personne sans réponse se matérialise par **la possibilité offerte à tous les personnels de signaler des difficultés et d'être écoutés**. Deux applications sont à leur disposition : une adresse académique active depuis mars 2015, et la nouvelle plate-forme nationale. L'adresse académique est utilisée pour des questions pédagogiques autour de l'enseignement laïque des faits religieux, la construction d'actions pédagogiques en lien avec les actions éducatives, comme la journée laïcité du 9 décembre, la semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme et tout ce qui relève du respect d'autrui mais aussi pour des interrogations sur la laïcité. Ce sont surtout des enseignants mais ce peut également être des associations et des parents d'élèves qui l'utilisent.

Concernant la plate-forme nationale, les demandes des personnels de l'académie sont ensuite retransmises à l'équipe académique « laïcité et fait religieux ». La réponse donnée par l'Académie est apportée dans les quarante-huit heures.

Il existe dans l'académie de Grenoble, comme dans toutes les académies, des faits d'atteinte à la laïcité. Ils concernent tous les départements. S'ils sont plus nombreux en collège et dans les écoles primaires, ils ne concernent pas des établissements spécifiques. Des difficultés surgissent autant en milieu urbain que rural, et pas plus dans les réseaux d'éducation prioritaire que dans les autres établissements. Les faits sont souvent des



expressions d'adolescents et d'enfants qui s'interrogent et s'affirment en cherchant à jouer avec les règles plus que des oppositions installées et délibérées. Le dialogue avec les parents pour faire comprendre les limites et le cadre de l'école laïque permet souvent de résoudre la situation. Peu de cas ont nécessité une intervention sur le terrain de l'équipe « laïcité et fait religieux » et d'un suivi spécifique. Les efforts de formation permettent aux personnels de répondre sereinement et d'agir. Il est nécessaire de poursuivre cet étayage et de mobiliser l'Institution pour les aider, les accompagner.

L'académie est mobilisée pour permettre un respect égal du principe de la laïcité dans tous ses territoires.

Le développement des outils numériques est une formidable occasion d'élever chaque élève au plus haut de ses aspirations et de ses talents. Il contribue à la réussite de tous les élèves, en ouvrant une fenêtre sur le monde, en leur permettant de mieux apprendre, en les préparant à agir et créer dans la société contemporaine. Le numérique vise non seulement une plus grande personnalisation des enseignements mais offre également des outils d'évaluation des pratiques pédagogiques.

Protéger et valoriser les données scolaires des élèves

L'Éducation nationale produit aujourd'hui un très grand nombre de données liées à la vie scolaire, aux évaluations, aux résultats des élèves, aux travaux et aux devoirs qu'ils réalisent. L'académie de Grenoble est en ordre de marche pour accompagner la communauté éducative dans la nécessaire sensibilisation à la protection des nombreuses données qui sont collectées, stockées et traitées. La nomination d'un délégué à la protection des données de l'académie de Grenoble et la création d'un groupe d'appui sur la protection des données sont en cela essentielles.



Enseigner au XXI^e siècle avec le numérique

Dans sa loi sur l'enseignement scolaire, Jules Ferry écrivait que les professeurs devaient être « outillés » pour faire classe. Aujourd'hui, ces outils, sont bien évidemment des livres, des supports visuels, du mobilier pédagogique, des objets à manipuler mais aussi des outils numériques. Ces outils sont au service des besoins spécifiques des élèves. C'est pourquoi le ministère dresse, pour chaque élève et à chaque moment clef de son parcours, un état des lieux de ses forces, de ses faiblesses, de ses besoins. Ainsi, des évaluations notamment sous format numérique, ont été conçues pour les classes de CP/CE1, de sixième et de seconde. Elles fournissent aux professeurs des indications pour adapter leur pédagogie en fonction des compétences et des connaissances maîtrisées par les élèves.

Les outils numériques permettront aux enseignants de répondre précisément aux besoins spécifiques de chacun mis en évidence par ces évaluations. Par exemple, les projets e-Fran initiés dans l'académie de Grenoble (Fluence pour la lecture et le déchiffrement, Expire pour les mathématiques, TAO pour l'orthographe) visent à proposer des stratégies d'apprentissage adaptées. De nombreux outils sont par ailleurs expérimentés par les enseignants à l'école, au collège et dans les lycées professionnels, généraux et technologiques dans le cadre du dispositif académique « Heures numériques », par exemple sur l'opération « Devoirs faits ».

Les outils numériques sont par ailleurs indispensables pour atteindre notre objectif d'une école pleinement inclusive ; en témoignent le déploiement dans notre académie du Robot Lycéen, ou encore de **Mon cartable connecté**, au service des élèves hospitalisés ou empêchés.

Développer les compétences numériques des élèves, accompagner le développement professionnel des enseignants

À la rentrée 2019, en classe de seconde, un enseignement obligatoire commun de « Sciences numériques et technologie » de 1h30 par semaine sera proposé. Cet enseignement constitue à la fois une introduction à l'informatique en tant que science et un questionnement sur la place du numérique dans la société. En première et en terminale, « Numérique et sciences informatiques » pourra être choisi par les élèves de la voie générale, à raison de 4 h (première) puis de 6 h (terminale) par semaine.

L'académie de Grenoble veille par ailleurs à accompagner le développement professionnel des professeurs : elle a conclu par exemple un partenariat avec l'INRIA et l'Université Grenoble-Alpes, pour former les enseignants de l'école primaire, du collège et des lycées, à l'enseignement du code informatique. Avec le développement d'une démarche dans laquelle l'innovation pédagogique est expérimentée puis questionnée par la recherche avant d'être diffusée, le numérique permet de renforcer les liens entre les résultats de la recherche, les contenus des formations et les pratiques pédagogiques.

Créer de nouveaux liens avec les acteurs et les partenaires de l'école

En 2019, un nouvel ENT (pour les lycées et pour un grand nombre de collèges) permettra aux parents de mieux suivre et donc de mieux s'investir dans la scolarité de leurs enfants, facteur de réussite majeur. Cet outil pédagogique sera mis à disposition en collaboration avec les collectivités, partenaires incontournables dans la stratégie de déploiement du numérique à l'École.

Un effort particulier pour les territoires ruraux est engagé: l'appel à projet « Écoles numériques innovantes et ruralité » (ENIR), lancé en juin 2018, après une première phase de préfiguration en 2017, est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales (communes de moins de 2 000 habitants). **Dans l'académie de Grenoble, 76 écoles bénéficient d'ores et déjà de ce processus.**

Le plan chorale

Les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture ont défini la pratique artistique musicale comme étant une priorité nationale, qui doit toucher, en tant que telle, le plus grand nombre d'élèves. Elle se décline notamment par la rentrée en musique et le plan chorale annoncé en décembre 2017, qui instaure notamment un nouvel enseignement facultatif chant choral (72h annuelles) au collège.

L'objectif de l'académie en 2018-2019 est d'atteindre rapidement au moins 50% des établissements et écoles disposant d'une chorale. A cette fin, les chorales inter-degrés (cycle III par exemple) ou inter-établissements (collège-lycée) seront privilégiées de manière à ce que les enseignants d'éducation musicale des collèges puissent intervenir au sein du lycée voisin (car la plupart des lycées ne proposent pas d'enseignement en musique). Le recours à des musiciens intervenants, très présents dans le premier degré, est aussi possible en lycée.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) conduit simultanément une politique incitative dans les conservatoires et les écoles de musique, particulièrement dans les territoires où les chorales scolaires sont peu implantées.

A terme, chaque établissement devra être impliqué dans un projet de chorale, quelle que soit la forme prise (chorale de territoire, inter-établissements, etc..). Pour inciter et accompagner les équipes enseignantes, le vadémécum « La chorale à l'école, au collège et au lycée » va être largement diffusé et des formations seront proposées là où des projets de chorale émergent.

L'année dernière dans notre académie, **32% des écoles et 74% des collèges** (soit environ 8 000 collégiens) étaient dotés d'une chorale. 35% des chorales des collèges de l'académie ont pu **bénéficier de nombreux partenariats de grande qualité avec des professionnels de la culture** et 30% de nos chorales ont pu associer un ou plusieurs établissements (écoles, collèges...).



Parcoursup, nouvelle plateforme nationale d'admission en première année des formations de l'enseignement supérieur, a permis aux lycéens, apprentis ou étudiants en réorientation qui souhaitent entrer dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2018, de se préinscrire, de déposer leurs vœux de poursuite d'études et de répondre aux propositions d'admission des établissements dispensant des formations de l'enseignement supérieur (Licences, STS, IUT, CPGE, écoles d'ingénieurs, etc.).

L'immense majorité des candidats a trouvé sa place pour la rentrée : ils sont près de 600 000 au niveau national à avoir accepté une proposition faite via la plateforme. Dès le mois de juillet, plus de 95% des bacheliers généraux ont eu une affectation.

Les 3 engagements pris par le Gouvernement sont donc tenus : « Plus d'orientation, plus d'accompagnement : ce sont 130 000 parcours personnalisés qui ont été offerts, une réduction du coût de la rentrée de 100 millions d'euros et la suppression du tirage au sort ».

Certains étudiants sont toujours en attente mais rappelons que le plus important est de trouver des solutions de formation en adéquation avec leurs choix, et de ne pas leur proposer une orientation par défaut. Parcoursup permet de les accompagner pour augmenter leur chance dans la filière de leur choix.

Les bacheliers qui ne sont pas encore affectés se verront proposer une formation à la rentrée, conformément à l'engagement de la ministre.

CAAES Grenoble

L'académie de Grenoble est pleinement mobilisée pour accompagner les derniers candidats inscrits sur Parcoursup sans affectation. La prochaine CAAES aura lieu le vendredi 31 août au rectorat de Grenoble.

Cette commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAAES), placée sous l'autorité de Fabienne Blaise, rectrice de l'académie de Grenoble et chancelière des universités, est ouverte depuis le 22 mai et se réunit chaque vendredi. Son rôle est d'accompagner les candidats pour leur faire de nouvelles propositions au plus proche de leurs vœux initiaux.

Depuis le 22 mai, **838 candidats** (32 320 bacheliers 2018) ont fait appel à la CAAES : 311 en réorientation, 186 en bac professionnel, 230 en bac techno et 111 en bac général. A ce jour, près de 60% des candidats ont trouvé une solution. Pour ceux restant sans affectation, la commission leur fera des propositions dans les prochains jours.

Cette commission est composée de 25 membres, elle examine les demandes des candidats qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement et formule des propositions d'inscription sur la base des places vacantes dans l'académie de Grenoble en tenant compte de leurs projets de formation, des éléments liés à leur scolarité, de leurs compétences et de leurs préférences ainsi que des caractéristiques des formations. La CAAES garantit également

aux candidats qui justifient d'une situation exceptionnelle (en situation de handicap, sportif de haut niveau, en charge de famille) de pouvoir solliciter le réexamen de leur candidature en vue d'une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée. La commission est composée de spécialistes : responsables des universités de l'UGA (Université de Grenoble) et de l'USMB (Université de Savoie Mont Blanc), conseillers du recteur sur le handicap, proviseurs de lycées, psychologues de l'éducation nationale... Ils étudient dans le cadre des 5 sous-commissions (bac général, bac techno, bac pro, réorientation et profils particuliers) les dossiers des lycéens sans affectation à l'issue du premier tour de Parcoursup afin de leur trouver une formation proche de leurs vœux initiaux. Dans certains cas les jeunes peuvent être également reçus par le psychologue de l'éducation nationale pour travailler avec eux sur leurs projets.